Union Africaine

STRATÉGIE DE L'ÉCONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Plan de Mise en œuvre de l'Economie Blue 2021-2025

Plan de Mise en œuvre de l'Economie Blue 2021-2025

Élaboré par : Pierre Failler, Patrick Karani, Asmeron Gilau, Hashali Hamukuaya et Serigne Thiam Diop

Édité par : Admore Chakadenga, Rasugu Oroko et Mohamed Seisay

Avertissement : Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine.

Citation du document : UA-BIRA, 2020. Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique – Plan de Mise en Œuvre de l'Economie Blue.

Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion de la matière figurant dans le présent produit d'information à des fins éducatives ou autres fins non commerciales sont autorisées sans l'accord préalable écrit des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit clairement mentionnée. La reproduction de la matière figurant dans ce produit d'information pour la revente ou autre motif commercial sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur est interdit.

Publié par l'UA-BIRA, Nairobi, Kenya
Copyright © 2020 Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)

ISBN 978-9966 – 1659-5-4

Les demandes d'autorisation à cet effet devront être adressées à :

Monsieur le Directeur
Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi, KENYA.
Ou par courriel à : *ibar.office@UA-BIRA.org*

Avant-propos

Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) est un bureau technique spécialisé du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) de la Commission de l'Union africaine (CUA) qui est mandaté pour soutenir et coordonner les activités d'élevage, de pêche, d'aquaculture et d'exploitation de la faune sauvage en tant que ressources nécessaires pour le bien-être humain et le développement économique dans les États membres de l'Union africaine. La vision du plan stratégique 2018-2023 de l'UA-IBAR est celle d'une Afrique dans laquelle les ressources animales contribuent de manière significative à l'intégration, à la prospérité et à la paix. L'intervention de l'UA-BIRA dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture est guidée par le Cadre réglementaire et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS), qui vise à améliorer la gouvernance dans ce secteur en vue de renforcer durablement la sécurité alimentaire, d'améliorer les moyens de subsistance et de créer de la richesse. De plus, dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique a défini les contours d'une économie bleue inclusive et durable qui contribue considérablement à la transformation et à la croissance de l'Afrique.

Lors de la Conférence sur l'économie bleue durable organisée à Nairobi, au Kenya, en novembre 2018, les dirigeants africains ont demandé à l'Union africaine de travailler avec les parties prenantes concernées pour élaborer un plan directeur de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique qui permettra de garantir l'exploitation durable des océans, des mers, des lacs et des fleuves pour le développement durable de l'économie bleue et l'amélioration des moyens de subsistance.

Par conséquent, l'UA-BIRA a été chargé par S.E. le Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la Commission de l'Union africaine de diriger le processus d'élaboration de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique. La Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique[1] a finalement été élaborée puis approuvée en octobre 2019 par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (CTS-ARDWE). Le Plan d'action pour l'économie bleue a été élaboré en septembre 2020, approuvé par le CTS-ARDWE en octobre 2019, puis adopté par le Conseil exécutif de l'Union africaine en février 2020. À cet effet, un contrat de consultance a été signé entre l'équipe d'experts en économie bleue et l'UA-BIRA le 24 septembre 2020. L'objectif de la consultance était de préparer le présent Cadre de la gouvernance bleue.

[1] *Disponible en quatre langues sur https://www.au-ibar.org/strategy-documents*

Table des matières

Avant-propos ***v***

List of Acronyms ***viii***

Remerciements ***xi***

Contexte ***1***

Objectifs et Contenus ***2***

Domaine Thématique 1: La Pêche, aquaculture, conservation et durabilité des écosystèmes aquatiques *4*

Domaine Thématique 2: Navigation/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application de la législation *7*

Domaine Thématique 3:Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures *10*

Domaine Thématique 4: Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes *13*

Domaine Thématique 5: Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants *15*

Contexte et objectifs spécifiques ***15***

Dispositions institutionnelles à prendre ***16***

Les domaines thématiques en détail ***18***

Annexe 1 Liste minimale d'indicateurs proposée ***54***

List of Acronyms

ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AFREC	Commission africaine de l'énergie
AGPAEA	Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Est et australe
AGPAOC	Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
AIMS	Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans
APE	Accord de partenariat économique
ASS	Afrique subsaharienne
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine/Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
CADM	Centre africain de développement minier
CC	Changement climatique
CCI	Centre du commerce international
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	Communautés économiques régionales
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CLC	Convention internationale sur la responsabilité civile pour des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
COI	Commission de l'océan Indien
COMELEC	Comité maghrébin de l'électricité
CPI-UA	Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine
CS	Contrôle et surveillance
DARBE	Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable
EAPP	Pool énergétique de l'Afrique de l'Est
EB	Économie bleue
EREP	Politique de la CEDEAO en matière d'énergies renouvelables

EVP	Équivalent vingt pieds
FIPOL	Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
FPV	Photovoltaïque flottant
GEM	Grets écosystèmes marins
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
IORA	Association des États riverains de l'océan Indien
ISPS	Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OASTI	Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation
ODD	Objectifs de développement durable
OMAOC	Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORGP	Organisations régionales de gestion de la pêche
ORP	Organismes régionaux des pêches
PANA	Programme d'action national d'adaptation
PATTEC	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase
PEID	Petits États insulaires en développement
PEM	Planification de l'espace maritime
PFRS	Cadre réglementaire et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PPP	Partenariat public-privé
R&D	Recherche et développement
RCREEE	Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement
RIPAM	Règlement international pour prévenir les abordages en mer
SACREEE	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAFGRAD	Recherches et développement des cultures vivrières en zones semi-arides

SAPFA	Plan d'action stratégique pour la pêche et l'aquaculture
SAPP	Pool énergétique de l'Afrique australe
SALVAGE	Convention internationale de 1989 sur l'assistance
SCP	Procédures de confinement spéciales
SNPD	Convention sur les substances nocives et potentiellement dangereuses
SOLAS	Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer
STI	Science, technologie et innovation
UA	Union africaine
UA-BIRA	Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
UA-PANVAC	Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine
USD	Dollar américain
WSA	Approche par bassin versant
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZADJN	Zones situées au-delà de la juridiction nationale
ZEE	Zone économique exclusive
ZLECAf	Zone de libre-échange continental africaine

Remerciements

Le Directeur de l'UA-BIRA tient à remercier les experts en économie bleue qui ont contribué à l'élaboration du présent plan de la gouvernance bleue. Le Directeur remercie également toutes les parties prenantes, notamment les départements de la Commission de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les institutions régionales spécialisées, les États membres de l'Union africaine, les partenaires et les acteurs non étatiques, qui ont participé aux ateliers consultatifs organisés à l'échelle continentale et régionale sur l'économie bleue, et dont les diverses observations et idées ont grandement contribué à améliorer la qualité de ce plan. En outre, le Directeur remercie S.E. Ambassadeur Josefa Sacko pour son soutien indéfectible durant tout le processus de consultation. Des remerciements particuliers sont adressés au Royaume de Norvège pour le soutien financier et à l'équipe éditoriale du Bureau interafricain des ressources animales pour son travail. ***Le présent ouvrage a été réalisé avec le soutien du Royaume de Norvège, par l'intermédiaire de l'ambassade de Norvège auprès de l'Union africaine***.

Contexte

La Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique a été élaborée et approuvée en octobre 2019 par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement. La Stratégie couvre les cinq domaines thématiques suivants, considérés comme essentiels à la croissance de l'économie bleue en Afrique :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique
2. Navigation/transports maritimes, commerce, ports, sécurité et sûreté maritimes, et application des réglementations dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique
3. Tourisme côtier et marin, résilience au changement climatique, environnement et infrastructures dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique
4. Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique
5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, et financements innovants dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique

Ces cinq domaines thématiques s'inscrivent dans le cadre de la Conférence sur l'économie bleue durable organisée en novembre 2018 à Nairobi. Les objectifs de la conférence étaient conformes à la vision du Plan stratégique 2018-2023 de l'UA-BIRA et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui contribuent tous les deux à la transformation et à la croissance intégrées et sûres de l'Afrique.

Ainsi, la mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique contribuera à stimuler la croissance économique inclusive, la prospérité sociale ainsi que la gestion et la protection de l'environnement. Pour atteindre effectivement ces objectifs, il faudra s'appuyer sur les recommandations du CST-ARDWE formulées en octobre 2019. Dans ces recommandations le CST-ARDWE a invité la Commission de l'Union africaine à

- Soutenir une sensibilisation efficace, renforcer les capacités et partager les meilleures pratiques en matière d'économie bleue ;
- Appuyer la mise en place de mécanismes de la gouvernance bleue pour assurer la planification et la coordination à l'échelle continentale, régionale et nationale ; et
- Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue.

Les recommandations du STC-ARDWE ci-dessus établissent une base pour que l'UA-BIRA développe un plan de mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue à l'usage des États

membres de l'UA et des communautés économiques régionales. L'élaboration du plan de mise en œuvre nécessite l'engagement des parties prenantes et une consultation approfondie des États membres de l'UA et des communautés économiques régionales. En effet, l'économie bleue implique l'utilisation durable et la conservation des ressources marines, aquatiques intérieures et côtières pour la sécurité alimentaire, la création d'emplois et la croissance économique.

Il est donc important d'assurer une cohérence et une synergie globales et de développer des ponts et des ressources entre les différents plans de mise en œuvre des stratégies, y compris les stratégies de l'Economie Bleue développées par certaines Communautés Economiques Régionales telles que l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) ou par certaines Commissions Régionales telles que la Commission de l'Océan Indien (COI).

À cet égard, le plan de mise en œuvre actuel servira la stratégie d'EBA comme stratégie de premier plan du continent pour lancer des actions visant à exploiter le potentiel de développement durable et inclusif en Afrique et à maximiser les possibilités d'une économie bleue plus évoluée et plus efficace en Afrique.

Objectifs et Contenus

Le plan de mise en œuvre de l'économie bleue en Afrique propose une voie à suivre pour surmonter les défis qui entravent la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue. Élaboré sur une base quinquennale, il reprend intégralement les composantes pertinentes de l'économie bleue africaine qui comprennent les activités, les délais de mise en œuvre, les résultats escomptés, les moyens de vérification et les acteurs. Le plan précise également les mécanismes/modalités et architectures de coordination aux niveaux continental, régional et national.

Le plan de mise en œuvre contribuera donc à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique de 2014 (AIMS 2050), du Cadre politique et de la Stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PFRS) de 2014, de l'Agenda 2030 des Nations unies de 2015 (Objectifs de développement durable, ODD) et de la Charte africaine de 2016 sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique (Charte de Lomé).

Le plan de mise en œuvre est structuré autour des 5 domaines thématiques mentionnés ci-dessus, à savoir

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables

2. Navigation/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application de la législation
3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures
4. Ressources énergétiques et minérales durables, et industries innovantes
5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois, éradication de la pauvreté et financements innovants

Pour chacun d'entre eux, une présentation globale du contexte précède les arrangements institutionnels requis à différentes échelles et entre les principales parties prenantes, ainsi qu'un tableau de synthèse présentant les objectifs, les principaux objectifs et les actions. Un ensemble de tableaux détaillés identifiant les actions clés, les résultats escomptés, le calendrier, les parties prenantes et les moyens de vérification est présenté dans la dernière section du document. Pour chaque objectif, des indicateurs de progrès spécifiques sont fournis à l'annexe 1.

L'élaboration des tableaux a été lancée lors de l'atelier des parties prenantes, organisé par l'UA-BIRA en août 2019 à Nairobi, où 125 délégués répartis en 5 groupes de travail (un pour chaque thème) ont contribué à l'identification des activités clés à réaliser. Le projet de plan de mise en œuvre a été achevé en novembre 2020 à la suite des consultations en ligne des parties prenantes. Le plan a été présenté aux parties prenantes lors de l'atelier continental virtuel de l'économie bleue, impliquant principalement les départements de la CUA, les CER, les partenaires, les institutions régionales spécialisées, les ANE, le 15 octobre 2020 ; les ateliers consultatifs régionaux, impliquant des représentants des États membres de l'UA, des CER, des institutions régionales spécialisées, des ANE, du secteur privé, etc. des cinq régions de l'Afrique, le 29 octobre et le 19 novembre 2020.

Aperçu

Cette section donne un aperçu du contexte, des objectifs spécifiques et des dispositions institutionnelles à prendre pour chacun des 5 domaines thématiques.

Le Domaine Thématique 5 (Politiques, institutionnel et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants) est un domaine transversal. La dimension de la gouvernance, appelée "gouvernance bleue", constitue en outre un domaine thématique global.

Domaine Thématique 1: La Pêche, aquaculture, conservation et durabilité des écosystèmes aquatiques

Contexte et objectifs spécifiques

La pêche et l'aquaculture contribuent énormément au développement socio-économique de l'Afrique, notamment par la réduction de la pauvreté, la fourniture de nourriture et la sécurité nutritionnelle. L'approche globale du Domaine Thématique 1 est que les Etats membres africains (EM) mènent une grande initiative pour libérer tout le potentiel de la pêche et de l'aquaculture afin d'améliorer les moyens de subsistance et de générer des richesses dans l'espace de l'économie bleue. Cela se fera par des interventions ciblées qui augmentent la productivité, la rentabilité et la durabilité, et qui seront soutenues par de multiples partenaires des secteurs public et privé, des ONG, des OSC, des universitaires et des partenaires de développement, et avec le soutien total de l'UA pendant la mise en œuvre.

Le Domaine Thématique 1 a trois objectifs stratégiques en réponse aux préoccupations des États membres africains concernant l'utilisation durable des ressources halieutiques et le développement du secteur de l'aquaculture. Ceux-ci sont présentés dans le tableau ci-dessous.

- Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture tout en minimisant les conflits avec les autres sous-thèmes de l'économie bleue ;
- Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue ;
- Assurer des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables, ainsi que le respect des droits de l'homme, tout en préservant le capital naturel et les investissements bleus.

Dispositions institutionnelles à prendre

Dans de nombreux États membres, les dispositions institutionnelles actuelles ne sont pas conçues de manière appropriée et ne disposent pas de ressources suffisantes pour répondre aux défis uniques auxquels sont confrontés les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Parmi les problèmes institutionnels centrés sur la gouvernance, on peut citer

- L'absence de politiques, de lois et de normes réglementaires actualisées au niveau national ; la non-harmonisation des politiques, des lois et des normes réglementaires au niveau régional ; le faible respect et l'application inadéquate des règles et la participation effective limitée des parties prenantes au processus de gestion des pêches. Lorsque la législation et les politiques sont en place, les plans de mise en œuvre sont soit absents, soit les mécanismes de conformité ne fonctionnent pas.
- Les mécanismes de coordination et les outils de gouvernance entre les niveaux régional, national et communautaire font généralement défaut. Les mesures de conservation et de gestion adoptées par les organismes régionaux de pêche (ORP), notamment : L'OPVL, la LTA, la CIFAA, la SWIOFC, la COMHAFAT, le COREP, la FCWC, la COPACE, la BCC, la CGPM et la Commission sous-régionale des pêches (CSRP) n'ont pas toujours été appliquées, ce qui a entraîné la non durabilité des pêches de capture sur le continent.
- Les dispositions des conventions internationales, y compris l'adhésion aux mesures de conservation et de gestion adoptées, ne sont pas systématiquement mises en œuvre par les États membres.
- Le LME et les commissions des eaux intérieures, les ORGP, les ORP et les programmes des mers régionales sont dans une position unique et stratégique pour jouer un rôle de premier plan dans la durabilité des stocks de poissons transfrontaliers / partagés. Toutefois, il n'existe ni plan de gestion des pêches ni accord de cogestion fondés sur une approche écosystémique régionale, ce qui entraîne une gestion non durable des stocks de poissons partagés et chevauchants.

Les dispositions institutionnelles nécessaires pour rendre ce plan de mise en œuvre quinquennal (2021-2025) efficace et efficient pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture durables pourraient inclure les actions/éléments non normatifs suivants

- Le ministère, département ou agence (ci-après dénommé "l'Autorité") en charge de la pêche et de l'aquaculture sert de moteur à la croissance et donne un nouvel élan pour libérer tout le potentiel du secteur. Il a la responsabilité de superviser la mise en place de mécanismes de coordination efficaces par le biais de vastes processus de consultation avec les autres parties prenantes ;

- Qu'une direction ou une unité soit créée, si elle n'existe pas encore, pour superviser la planification, la coordination, la mise en œuvre, le suivi et les évaluations ;
- Sous la direction/unité, mettre en place un comité de pilotage global composé de membres provenant, entre autres, des ministères/départements/agences qui ont un intérêt dans le secteur (approche multisectorielle/aménagement du territoire, y compris environnement, transport maritime, tourisme, énergie, agriculture, commerce), de représentants de l'industrie de la pêche commerciale, de représentants de la pêche à petite échelle, de coopératives/associations de pêche, d'universitaires et des 'ONGs. Le comité directeur peut créer des équipes de travail et/ou coopter des membres supplémentaires d'experts, selon les besoins. La principale responsabilité du comité directeur est de domestiquer le plan et de diriger sa mise en œuvre ;
- L'Autorité nomme/délègue un haut fonctionnaire pour assurer la direction stratégique du comité directeur et servir de liaison principale avec l'unité nationale de coordination de l'économie bleue et de point de contact avec le DREA-UA-BIRA, les CERS, les LME, l'AUDA-NEPAD, les ORGP, les RFB, les commissions des eaux intérieures et les programmes des mers régionales ;
- L'Autorité intègre le plan dans les politiques générales de développement du gouvernement afin d'assurer la cohérence des politiques et de débloquer des ressources publiques nationales pour aider à relancer la mise en œuvre ;
- L'Autorité s'acquitte de ses obligations sectorielles nationales, régionales et internationales, y compris la mise en œuvre de ce plan, avec le soutien du DREA-UA-BIRA et de ses partenaires ;
- L'Autorité et le DREA-UA-BIRA effectuent un suivi et une évaluation (S&E) périodiques.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs du Domaine Thématique 1. L'ensemble des tableaux détaillés 1-15, dans la dernière section, présente pour chaque but, objectif et cible, les actions prévues, les résultats attendus, le moyen de vérification, le calendrier et la coordination et le partenariat.

Domaine Thématique 1: *Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables*

Buts	**But 1** Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture tout en minimisant les conflits avec les autres sousthèmes de l'éco-nomie bleue	**But 2** Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue	**But 3** Assurer des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables et le respect des droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et l'investissement bleu
Objectifs	1.1. Mettre en place des mécanismes institutionnels de coordination pour harmoniser les activités de pêche et d'aquaculture avec les autres thèmes de l'économie bleue	2.1. Développer la pêche à petite échelle tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus	3.1. Développer des stratégies de communication sur la croissance bleue ainsi que sensibiliser et développer les capacités humaines

Buts	**But 1** Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture tout en minimisant les conflits avec les autres sousthèmes de l'économie bleue	**But 2** Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue	**But 3** Assurer des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables et le respect des droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et l'investissement bleu
Objectifs	1.2. Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques	2.2. Promouvoir une chaîne de valeur bleue inclusive intégrant la pêche, l'aquaculture durable, la pêche ornementale et le secteur du tou-risme	3.2. Assurer la sécurité des investissements dans la pêche et l'aquaculture
	1.3. Établir une coopération régionale et sousrégionale dans les thèmes de l'écono-mie bleue	2.3. Réaliser un commerce et une commercialisation du poisson responsables et équitables, y compris un com-merce du poisson interrégio-nal et transfrontalier ouvert à tous	3.3. Créer des conditions de travail sûres et la sécurité
		2.4. Attirer et promouvoir les investissements et le finan-cement des secteurs de par-tenariat public-privé (PPP) pour la pêche et l'aquaculture afin de réaliser le plein po-tentiel de la croissance bleue	3.4. Renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique
		2.5. Accélérer le dévelop-pement des capacités de transformation et de stockage des produits de la pêche et des poissons d'eau douce dans les industries liées à la Belgique	3.5. Renforcer l'autonomie des femmes et des jeunes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de tirer pleinement parti de la croissance bleue
		2.6. Maximiser les bénéfices de la pêche en haute mer	3.6. Réhabiliter et/ou sécuriser les zones/zones de pêche mena-cées, prévenir la pollution ter-restre et la dégradation des en-vironnements aquatiques

Domaine Thématique 2: Navigation/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application de la législation

Contexte et objectifs spécifiques

Depuis la libéralisation du transport maritime en 1995, la plupart des compagnies de navigation, en particulier celles d'Afrique de l'ouest et du centre, ont disparu. Les chargeurs ont donc de sérieuses difficultés à transporter leurs cargaisons à des coûts raisonnables, les compagnies maritimes étrangères pratiquant des taux de fret très élevés. En outre, dans la plupart des pays africains, les infrastructures portuaires sont obsolètes et les corridors de transport sont en mauvais état.

Le commerce maritime est actuellement dominé par des conglomérats qui fixent unilatéralement les taux de fret et organisent ainsi le marché du transport maritime à leur guise. Cette situation a été favorisée par une série de mesures visant à déréglementer le secteur, avec pour conséquence

principale la disparition des conférences maritimes et la mise en place du code de conduite des conférences maritimes, qui a notamment établi une clé de répartition du fret et une obligation de consultation entre les différents acteurs, compagnies maritimes et chargeurs.

Toutefois, des évolutions positives ont été enregistrées puisque, depuis 2017, l'économie mondiale et le commerce maritime ont rebondi après les creux historiques de 2016, près d'une décennie après la crise économique et financière de 2008-2009. Les principaux indicateurs de l'économie et du transport maritime se sont améliorés, reflétant la croissance des investissements, de la fabrication et du commerce de marchandises en Afrique. Dans la mesure où des instruments juridiques internationaux et continentaux existent (le Code de conduite des conférences maritimes de la CNUCED de 1974, AIMS 2050, l'Agenda 2063, la Charte africaine révisée des transports maritimes, la Charte de Lomé 2016 sur la sécurité et la sûreté), la démarche consiste à s'appuyer sur la dynamique actuelle, tant au niveau régional, en étroite collaboration avec les États membres de l'UA, qu'au niveau international pour créer des synergies et renforcer les capacités par la coopération avec diverses institutions et partenaires au développement.

Dispositions institutionnelles à prendre

La situation institutionnelle actuelle, qui constitue un obstacle au transport maritime et au développement des échanges interétatiques, est principalement due au manque d'intérêt des autorités publiques qui attachent plus d'importance aux autres secteurs, d'où les conséquences suivantes:

- Les conventions internationales et les accords connexes, même s'ils sont ratifiés, ne sont pas appliqués,
- Les organisations sous-régionales chargées de la coordination des activités maritimes ne bénéficient pas du soutien que les États devraient leur accorder,
- Les États ne prêtent pas beaucoup d'attention à la gestion des droits de trafic maritime reconnus par la CNUCED, ce qui empêche les compagnies maritimes africaines d'être compétitives par rapport à celles des autres continents.

Cette situation est aggravée par un manque de synergie entre les administrations nationales responsables de la gestion des différents modes de transport. A cet égard, pour la gouvernance du secteur et la coordination des activités, il est nécessaire de :

- Renforcer les organes de coordination de l'économie bleue dans chaque Etat et de les créer dans les Etats qui n'en disposent pas encore. Il faut également renforcer l'appui institutionnel des Etats aux organisations du secteur maritime (Organisation Maritime de l'Afrique de

l'Ouest et du Centre "OMAOC", l'organisation de gestion des ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre "AGPAOC", de l'Afrique de l'Est "PMAESA" et de l'Afrique du Nord "UAPNA"). Cette synergie permettra de mettre en œuvre les différentes conventions sur la sûreté et la sécurité, dont la charte de Lomé 2016, et de faciliter la lutte contre la piraterie. Cette synergie permettra également de gérer les droits de trafic maritime au profit des compagnies maritimes africaines.

- Mettre en œuvre les conventions internationales et les différents accords régionaux et sous-régionaux sur le transport et le commerce international, notamment ceux sur la libre circulation des personnes et des biens. Il est également nécessaire d'établir une bonne gouvernance, y compris au niveau des ports. Un ensemble de conventions internationales adoptées par la CNUCED, l'OMI, le GATT / OMC, l'ITC et l'ISO visent à optimiser les activités commerciales et le transport international en vue de stimuler le développement économique. La bonne application de ces conventions internationales devrait :
  - Promouvoir et assurer l'expansion ordonnée du commerce et du transport ; harmoniser les normes et les moyens techniques de transport des marchandises ;
  - Faciliter les formalités et les procédures du commerce et des transports ; harmoniser, simplifier, unifier les documents de commerce et de transport ;
  - Accélérer les opérations physiques de transport ; optimiser les coûts et les délais ; fournir des installations portuaires et de transit maritime aux pays enclavés ;
  - Développer le transport de cabotage sous-régional, ce qui pourrait contribuer à promouvoir le commerce entre États, d'autant plus que le transport par voie d'eau peut transporter de gros volumes et accorder un traitement préférentiel à certaines catégories de marchandises ;
  - Faciliter le transport intégré ; mettre en place des bases de données sur l'ensemble de la chaîne de commerce et de transport.
- Organiser plus de synergie et de concertation entre les structures nationales chargées de la gestion du transport maritime pour plus de cohérence et d'efficacité dans les actions. Cette synergie permettra de moderniser les ports africains et de créer de nouveaux ports capables d'accueillir des navires de dernière génération, de renforcer et de moderniser les universités, les écoles, les instituts et les académies spécialisés dans la formation des acteurs, et de contrôler le fret maritime.

Le tableau ci-dessous présente les Buts du Domaine Thématique 2. L'ensemble des tableaux détaillés 16-21, dans la dernière section, présente pour chaque But, Objectif et Target, les Actions prévues, les Résultats attendus, le Moyen de Vérification, la Période et la Coordination & Partenariat.

Domaine Thématique 2: *Navigation/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application de la législation*

Buts	**But 1** Transporter les cargaisons des pays africains à l'importation et à l'exportation à des taux raisonnables	**But 2** Développer le commerce interEtats
Objectifs	1.1 Maîtriser les taux de fret maritime et les autres coûts de transport	1.1 Créer et développer des corridors de transport
	1.2 Promouvoir la bonne gouvernance du secteur	2.2 Développer le transport de cabotage sousrégional
	1.3 Promouvoir la formation des acteurs	2.3 Application des conventions et accords sur la libre circulation des personnes et des biens et des normes
	1.4 Assurer la sécurité et la sûreté dans l'espace maritime africain	

Domaine Thématique 3: Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures

Contexte et objectifs spécifiques

L'économie bleue apparaît comme une source potentielle de revenus pour les pays africains, mais, s'il existe actuellement un certain nombre de modèles décrivant le tourisme, le climat, l'environnement et les infrastructures des économies vertes et/ou bleues, la lacune critique de ces concepts, en particulier dans le contexte des pays africains, est un mécanisme permettant leur mise en œuvre efficace et effective

Les pays africains désireux de mettre en œuvre les concepts de l'économie bleue aux niveaux national et régional ne disposent toujours pas d'informations pratiques suffisantes. Il est donc nécessaire d'aller au-delà du dialogue politique actuel ou du débat de plaidoyer sur le sujet de la réalisation du développement durable par le biais de l'économie bleue. Il faut plutôt développer et renforcer les capacités techniques et institutionnelles nécessaires pour apporter aux pays africains des solutions pratiques qui soient pragmatiques, réalistes et réalisables, tout en apportant des avantages tangibles aux pays africains en termes de diversification économique, de meilleure résistance au climat, d'environnement propre et d'infrastructures résistantes.

L'approche à adopter pour ce domaine thématique est basée sur l'intégration et la prospective des écosystèmes marins et d'eau douce avec des piliers économiques incluant la croissance et le développement durable. Le tableau ci-dessous décrit quatre domaines clés nécessitant un soutien institutionnel pour une mise en œuvre efficace et efficiente par des interventions stratégiques.

Dispositions institutionnelles à prendre

Les paysages institutionnels actuels dans les domaines du tourisme côtier et maritime, du changement climatique, de la résilience, de l'environnement, des infrastructures dans le contexte de l'économie bleue africaine, sont fragmentaires et complexes. Chaque secteur individuel a un arrangement institutionnel distinct. Des enjeux clés découlent de :

- L'incohérence dans l'examen du niveau de mise en œuvre du cadre politique et de la stratégie de réforme de l'UA pour le tourisme, la stratégie AIM 2050 et la récente Charte de Lomé pour fournir des recommandations sur la façon dont ils doivent être soutenus dans le tourisme de l'UA pour la mesure de l'impact économique ;
- L'inadéquation de l'évaluation des possibilités financières actuelles et futures pour l'UA afin d'élaborer un plan réaliste de promotion du tourisme africain ;
- L'absence d'assurance d'avoir un très large consensus sur le contenu et son plan de mise en œuvre en engageant une large consultation avec les États membres et les parties prenantes des CER ; et,
- Le manque de coordination institutionnelle du mécanisme continental des États membres pour mesurer l'impact économique du tourisme en Afrique
- La stratégie de l'économie bleue de l'Afrique est continentale et aucune institution ne peut la mettre en œuvre unilatéralement. Cependant, le dispositif institutionnel mis en place pour permettre un plan de mise en œuvre efficace et efficient nécessaire à l'intervention spécifique sera consensuel, pragmatique et durable. L'aspect consensuel soutiendra la mise en place institutionnelle émanant des parties prenantes et du processus de consultation ; pragmatique, contenant l'impact économique, la diversification, l'innovation, l'investissement dans le capital humain et l'intégration régionale ; et, durable, en ce qui concerne l'inclusion, le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la qualité et du climat, de l'environnement et des infrastructures résistantes avec des garanties contre la pollution et la surexploitation.

Les dispositions institutionnelles nécessaires pour rendre le plan de mise en œuvre efficace et efficient pour les domaines thématiques sont les suivantes:

- Renforcer ou mettre en place un mécanisme de coordination du tourisme approprié s'appuyant sur le compte satellite du tourisme (CST) - un cadre statistique pour un outil de mesure économique du tourisme - et le cadre du système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) qui intègre des données environnementales et économiques.
- Les États membres développent leur secteur du tourisme sur la base des structures du système de comptabilité nationale (SCN) de l'offre et de la demande de biens et de services, adaptées aux priorités de développement et aux besoins politiques des pays;

- Assurer les liens entre le SCN et l'intégration globale de la TSA et du SEEA afin de générer des informations qui seront utilisées par les États membres et les CER dans la prise de décision, la révision et la formulation des politiques, l'analyse et la recherche dans le domaine du tourisme;
- Corriger les inefficacités institutionnelles actuelles, les lacunes dans les données et les problèmes d'information provenant du tourisme intérieur entrant et des dépenses touristiques sortantes ; des dépenses touristiques intérieures ; des comptes de production des industries du tourisme ; de la valeur ajoutée brute (VAB) et du produit intérieur brut (PIB) attribuables au tourisme ; de l'emploi, de l'investissement et des indicateurs non monétaires ;
- Assurer la cohérence et les synergies entre la coordination institutionnelle du tourisme de l'UA basée sur le TSA et le SEEA avec les États membres SNA ; et
- Développer des mécanismes institutionnels pour promouvoir le tourisme en Afrique avec un potentiel d'augmentation de la valeur ajoutée brute et du PIB

Le tableau ci-dessous présente les Buts du Domaine Thématique 3. L'ensemble des tableaux détaillés 22-37, dans la dernière section, présente pour chaque Buts, Objectif et Cible, les Actions prévues, les Résultats attendus, le Moyen de Vérification, la Période et la Coordination & Partenariat.

Domaine Thématique 3: *Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures*

Buts	**But 1** Économies écologiquement du-rables et résistantes au climat et commu-nautés autonomes	**But 2** Tourisme côtier et marin intégré et durable	**But 3** Tourisme durable	**But 4** Infrastructure résiliente, carbone bleu et autres services écosystémiques
Objectives	1.1 développer des stratégies intégrées pour la gestion durable de l'environne-ment	2.1 développer des stratégies intégrées pour la coopération régionale	3.1 développer des stratégies intégrées pour un tourisme durable	4.1 développer des stratégies pour des infrastructures résilientes
	1.2 développer la capacité des économies et des communautés à résister au climat	2.2 développer la capacité de renforcer les institutions régionales	3.2 élaborer des stratégies intégrées d'infrastructures touristiques	4.2 établir des liens stratégiques, notamment en matière d'infrastructures
	1.3 l'écosystème marin équilibré	2.3 harmoniser la collaboration sur les questions transfron-talières		
	1.4 améliorer les moyens de subsistance des communautés locales	2.4 renforcer le partenariat entre les secteurs public et privé		
	1.5 élaborer un cadre de gestion des risques	2.5 promouvoir la R&D et le transfert de technologies		
		2.6 soutenir le mécanisme de planifi-cation intégrée		
		2.7 renforcer le mécanisme inter et in-tra coordonné		

Domaine Thématique 4: Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes

Contexte et objectifs spécifiques

Ce Domaine Thématique se concentre sur trois secteurs de l'économie bleue, à savoir l'énergie bleue durable, les ressources minérales et les industries innovantes. L'énergie bleue durable comprend les sources d'énergie renouvelables et non renouvelables, notamment l'énergie des vagues, des marées, des rivières, des lacs, l'énergie thermique, la salinité, l'énergie à base d'algues, le pétrole et le gaz. Les plans d'eau peuvent également fournir de la petite et de la pico-hydraulique, ainsi qu'une technologie énergétique émergente telle que le photovoltaïque solaire flottant (FPV). L'exploitation des océans, comme l'extraction de plusieurs minéraux dans les grands fonds marins et dans l'eau de mer, est une autre forme d'économie bleue qui peut contribuer de manière substantielle à l'économie de nombreux pays africains. Pour exploiter le potentiel de l'énergie bleue durable, des ressources minières et d'autres secteurs de l'énergie bleue, le développement, l'application et le transfert de technologies innovantes sont essentiels, ce qui pourrait accélérer leurs bénéfices.

Afin d'exploiter le potentiel de l'énergie bleue durable, des ressources minérales et des industries innovantes, un certain nombre d'interventions doivent être mises en œuvre. Le tableau ci-dessous décrit quatre domaines clés nécessitant un développement technique, institutionnel, réglementaire et humain pour une mise en œuvre efficace par des interventions stratégiques. La mise en œuvre des buts stratégiques devrait permettre d'accroître l'accès à l'électricité pour répondre à la demande croissante, de répondre à la demande mondiale de minéraux pour le développement économique, et d'optimiser les bénéfices de l'économie bleue.

Dispositions institutionnelles à prendre

Bien que le paysage institutionnel du pétrole et du gaz, et l'exploitation minière basée sur les concessions soient bien développés, l'énergie bleue durable et les ressources minières océaniques ne sont pas encore intégrées et institutionnalisées. Certains États ont commencé à mettre en œuvre des projets d'exploitation minière de l'énergie bleue et de l'océan et à les intégrer dans leurs stratégies nationales. Cependant, les défis liés aux exigences institutionnelles pour la mise en œuvre et l'exploitation complète de ces potentiels restent importants. Parmi les questions clés qui ont des perspectives nationales et régionales, on peut citer:

- Un cadre réglementaire est important pour mettre en œuvre les projets et attirer les investissements, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière des

océans. Cependant, la plupart des États ne disposent pas de cadres réglementaires adéquats pour mettre en œuvre des projets d'exploitation de l'énergie et des océans, en particulier dans le secteur de l'énergie bleue.

- Le manque de sensibilisation au potentiel de l'énergie bleue durable et de l'exploitation minière des fonds marins est un autre défi qui mine la contribution de ces secteurs. En outre, les États sans littoral possédant des masses d'eau ont un énorme potentiel de FPV dans lequel la plupart d'entre eux ne sont pas encore conscients de la contribution de cette technologie.
- Les capacités techniques et les connaissances sont limitées, notamment en ce qui concerne les progrès technologiques et l'application des technologies de l'énergie bleue, de l'extraction des perles de mer et des technologies innovantes ;
- L'infrastructure inadéquate du réseau électrique entrave également la collaboration avec les États voisins dans la mise en œuvre de mégaprojets qui profitent aux États régionaux.

Les dispositions institutionnelles requises pour rendre le plan de mise en œuvre efficace et efficient pour l'énergie bleue durable, les ressources minérales et les industries innovantes pourraient inclure:

- L'intégration de l'énergie bleue durable, des ressources minérales et des industries innovantes dans les initiatives et politiques nationales et régionales ;
- Renforcer la collaboration avec les secteurs privés internationaux, régionaux et nationaux, par exemple, l'Autorité internationale des fonds marins (ISA) et Power Africa ;
- Renforcer les collaborations régionales telles que le pool énergétique d'Afrique australe (SAPP), le pool énergétique d'Afrique orientale (EAPP) et le Comité maghrébin de l'électricité (COMELEC) afin d'exploiter le potentiel éolien offshore ;
- Développer des cadres réglementaires pour attirer les investissements du secteur privé dans l'énergie bleue et l'exploitation minière en mer profonde d'une manière qui profite à la communauté ;
- Développer une base de données nationale, régionale et continentale pour suivre les activités et partager l'expérience ;
- Renforcer la recherche et le développement (R&D) des organismes de recherche et de développement de l'UA tels que l'Union africaine - Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) ; et
- Renforcer les collaborations entre les institutions africaines de recherche et développement spécialisées dans ces secteurs.

Le tableau ci-dessous présente les Buts du Domaine Thématique 4. L'ensemble des tableaux détaillés 39-52, dans la dernière section, présente pour chaque Buts, Objectif et Cible, les Actions prévues, les Résultats attendus, le Moyen de Vérification, la Période et la Coordination & Partenariat

Domaine Thématique 4: *Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes*

Buts	**But 1** Débloquer le potentiel d'énergie bleue durable	**But 2** Créer un environnement réglementaire favorable au développement et à l'application de l'énergie bleue durable	**But 3** Répondre à la demande croissante de ressources minérales pour la prospérité économique	**But 4** Exploiter le potentiel des industries innovantes par la R&D
Objectives	1.1. Augmenter la pénétration de l'énergie bleue dans le bouquet énergé-tique	2.1. Réformer les structures financières non durables et créer des instru-ments de finance-ment de l'énergie favorables	3.1. Accroître la production minière des grands fonds marins et de l'eau de mer pour répondre à la demande et assurer la prospérité économique	4.,1 Élaborer un cadre politique pour accélérer le transfert et l'application des technologies de l'économie bleue
	1.2. Contribuer à l'augmentation d'une énergie fiable, abordable et moderne	2.2. Développer un plan directeur pour l'énergie bleue du-rable et des dérivés politiques	3.2. Créer des cadres réglementaires favo-rables à l'exploration des eaux profondes	4.2. Renforcer les capacités institutionnelles, infrastructurelles et humaines
	1.3Évaluer la disponibilité d'infrastructures suffisantes au niveau a) national, b) régional, c) et continental	2.3. Élaborer des lignes directrices pour l'évaluation des incidences sur l'environnement	3.3. Promouvoir l'exploration durable et respectueuse de l'environnement en eaux profondes	4.3. Promouvoir l'application des industries innovantes
	1.4 Faire fonctionner l'économie bleue Faire fonctionner l'économie bleue		3.4 Renforcement des capacités et transfert de techno-logies	4.4. Créer une base de données et des outils de soutien innovants pour l'industrie

Domaine Thématique 5: Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants

Contexte et objectifs spécifiques

L'économie bleue (EB) est considérée comme la "nouvelle frontière de la renaissance de l'Afrique". Elle peut être l'un des principaux moteurs du bien-être et de la prospérité de l'Afrique, en particulier dans le contexte de la dynamique démographique, des exigences en matière d'emploi, de sécurité alimentaire, de transport et d'infrastructures. Ainsi, la Belgique offre une opportunité de réinvestir dans le capital humain, d'augmenter les bénéfices obtenus des ressources marines et des utilisations de la mer ainsi que l'équité de leur partage. Elle contribue ainsi à éviter que les populations vulnérables, souvent marginalisées, ne soient privées des opportunités socio-

économiques dans le secteur maritime.

Elle offre également une excellente occasion de promouvoir l'innovation, d'accéder à de nouveaux instruments financiers qui peuvent accroître la diversification des investissements et, partant, renforcer le passage à des modes de développement plus durables, conformément aux stratégies et cadres politiques mondiaux et continentaux existants, tels que l'Agenda 2063, les SDG et, plus récemment, la zone de libre-échange continentale (ZLE). Il est considéré que la phase opérationnelle de la ZLEFC offre une opportunité de créer un énorme marché pour le développement de l'économie bleue en Afrique. Il est donc suggéré d'avoir une approche intégrée et prospective des économies transformées et résilientes afin de parvenir à une Afrique prospère, basée sur une croissance inclusive, un développement durable, l'innovation et les capacités locales. Le tableau ci-dessous présente les principaux Buts et les actions clés de ce domaine thématique.

Dispositions institutionnelles à prendre

Malgré les progrès réalisés à ce jour sur de nombreux fronts, des défis institutionnels et de gouvernance importants demeurent, limitant la capacité des États membres à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques relatives à la croissance et au développement de l'économie bleue en Afrique. Cela nécessiterait le renforcement des capacités institutionnelles des principales agences et organisations nationales et régionales pour la mise en œuvre efficace des fonctions liées à l'économie bleue. Cela impliquerait également le renforcement des capacités et l'incitation des entités et des structures qui sont liées aux aspects sectoriels clés de l'économie bleue, entre autres.

Du point de vue de la gouvernance, il y a un besoin :

- Assurer la cohérence de toutes les initiatives, politiques et stratégies régionales et nationales de l'économie bleue avec celles du continent ;
- Développer un cadre de gouvernance bleue pour assurer la coordination des activités en suivant le principe de subsidiarité ;
- Développer des outils appropriés pour la gouvernance bleue tels que la comptabilité de l'économie bleue, la planification de l'espace marin et les normes de l'économie bleue

Pour assurer un changement transformateur de l'économie africaine qui favorise l'emploi et le bien-être de tous, les changements institutionnels devraient être encouragés de la manière suivante :

- Pour assurer un changement transformateur de l'économie africaine qui favorise l'emploi et le bien-être de tous, les changements institutionnels devraient être encouragés de la manière

suivante :Intégrer le processus de transformation dans les politiques globales de lutte contre le changement climatique afin de transformer les contraintes en opportunités en améliorant la santé des services des écosystèmes marins et côtiers pour aller au-delà des objectifs d'adaptation et d'atténuation, et permettre aux écosystèmes de devenir des sources de richesse durables

- Développer des stratégies intégrées pour assurer une croissance bleue durable et inclusive et l'AFCFTA.
- Assurer le fonctionnement des mécanismes de renforcement des capacités continentales et sous-régionales, des centres d'innovation et des réseaux d'excellence pour l'économie circulaire, l'industrie propre et les mécanismes de financement innovants.

Le tableau ci-dessous présente les Buts du Domaine Thématique 5. L'ensemble des tableaux détaillés 53-61, dans la dernière section, présente pour chaque Buts, Objectif et Cible, les Actions prévues, les Résultats attendus, le Moyen de Vérification, la Période et la Coordination & Partenariat.

Domaine Thématique 5: *Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants dans le Contexte de l'Économie Bleue Africaine*

Buts	**But 1:** Renforcer les institutions chargées de l'environne-ment politique et de la gouvernance pour coordonner l'EB africaine	**But 2:** Faire en sorte que l'EB africaine accélère la transformation économique	**But 3:** L'Afrique doit prendre la tête du financement du développement de l'EB
Objectives	1.1. Favoriser la cohérence des pratiques politiques et permettre l'harmonisation des cadres réglementaires dans et entre les secteurs et les niveaux	2.1. Aider les EM et les CER à élaborer des stratégies intégrées générales pour un BE durable et inclusif en mettant l'accent sur l'amélioration de la chaîne de valeur	3.1. Développer des outils de financement innovants et des facilitateurs pour mettre en œuvre les stratégies de l'UE aux niveaux national, régional et continental
	1.2. Des institutions capables d'encourager la collaboration intersectorielle, la mise en œuvre et la responsabilité dans la réalisation des buts de l'économie bleue africaine	2.2 Développer un mécanisme et un cadre général pertinents pour rendre opérationnels l'ACFTA et les cadres continentaux	3.2. Initier une réforme fis-cale et d'autres mesures in-citatives pour améliorer les systèmes financiers et améliorer le PPP et le financement (étatique et non éta-tique)
	1.3. Développer un système d'analyse et de soutien à l'information amélioré à tous les niveaux pour une prise de décision et des rapports in-formés	2.3. Renforcer les capacités de l'EB et accélérer la STI	3.3. Promouvoir la création d'une alliance commerciale bleue africaine pour la santé et l'utilisation durable des écosystèmes aquatiques africains

Les domaines thématiques en détail

Pour chaque domaine thématique, les objectifs stratégiques sont divisés en objectifs spécifiques, qui se caractérisent eux-mêmes par plusieurs cibles. La ventilation détaillée des objectifs, des actions, des résultats escomptés et des moyens de vérification pour chaque objectif est présentée dans les tableaux ci-dessous. Ces objectifs ne sont pas statiques et peuvent être réévalués lors de l'examen à mi-parcours du plan de mise en œuvre.

Domaine Thématique 1: Pêche, aquaculture, conservation et durabilité des écosystèmes aquatiques

Tableau 1. Domaine Thématique 1, Objectif 1 du But 1

But 1 – Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture tout en minimisant les conflits avec les autres sous-thèmes de l'économie bleue					
Objectif 1.1 – Mettre en place des mécanismes de coordination institutionnelle pour harmoniser les activités de pêche et d'aquaculture avec les autres thèmes de l'économie bleue					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur (C) et Partenariat (P)
Mettre en place des mécanismes institutionnels de coordination multisectorielle au niveau national	Mettre en place un groupe de travail national qui aura des responsabilités de supervision pour la planification, la coordination, la mise en œuvre et le suivi et les évaluations des Cibles prioritaires du Domaine Thématique 1.	Groupe de travail en place	Procès-verbaux des réunions	2021-2025	C: Unité de coordination -EB P: Ministère du secteur
	Déléguer un haut fonctionnaire, au niveau de directeur ou à un niveau supérieur, pour assurer la direction stratégique du groupe de travail.	Fonctionnaire nommé	Procès-verbal du ministère sectoriel	2021	C: Unité de coordination -EB P: Ministère du secteur P: Les acteurs nationaux
	Effectuer un suivi et une évaluation périodiques des progrès réalisés, diagnostiquer les problèmes et proposer des solutions satisfaisantes. Une évaluation à mi-parcours après deux ans et demi et une évaluation finale la cinquième année sont recommandées.	Évaluations réalisées	Rapport à mi-parcours Rapport final	2023 2026	C: Ministère du secteur P: Unité de coordination -EB; DEVP, UA-BIRA
	Effectuer une évaluation de la situation	Évaluation de la situation réalisée	Rapport d'analyse de la situation	2021-2022	C: Unité de coordination -EB P: Ministères responsables de la pêche P: Tous acteurs P: DEVP
	Intégrer les principales parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre à tous les niveaux	Intégration des principales parties prenantes à tous les niveaux terminée	Procès-verbaux des ministères et départements sectoriels	2022-2025	
	Élaborer un plan d'action intégré budgétisé pour mettre en œuvre l'évaluation de la situation et l'intégration des principales parties prenantes	Plan d'action élaboré et approuvé	Plan d'action approuvé disponible	2021-2022	
	Élaborer un plan national de gestion spatiale multisectoriel pour les thèmes de l'économie bleue	Plan national d'aménagement du territoire élaboré et approuvé	Plan National disponible	2021-2023	
	Mettre en place un mécanisme au niveau national pour coordonner les thèmes de l'économie bleue	Mise en place d'un mécanisme de coordination	Communique du cabinet;	2021-2022	

But 1 – Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture tout en minimisant les conflits avec les autres sous-thèmes de l'économie bleue					
Objectif 1.1 – Mettre en place des mécanismes de coordination institutionnelle pour harmoniser les activités de pêche et d'aquaculture avec les autres thèmes de l'économie bleue					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur (C) et Partenariat (P)
Adopter une approche à plusieurs niveaux pour une politique harmonisée de la pêche et de l'aquaculture au niveau international, régional, sous-régional et national	Mener une ou plusieurs études multisectorielles pour identifier les politiques incohérentes dans les thèmes de l'économie bleue en vue d'une harmonisation	Une étude identifiant l'incohérence des politiques menées	Rapport d'étude disponible	2023	
	Ratifier et/ou aligner les instruments internationaux/régionaux pertinents liés aux thèmes de l'économie bleu	Instruments pertinents ratifiés/ adhérents ou alignés	Registre des instruments de ratification/ adhésion	2021-2025	C: Unité de coordination -EB P: Ministères responsables de la pêche
Élaborer une stratégie sectorielle axée sur la production et la durabilité des avantages pour la société	Trouver des moyens d'intégrer les stratégies et les plans de pêche et d'aquaculture dans les plans de développement nationaux	Stratégies de pêche et d'aquaculture intégrées dans les plans de développement nationaux	Plan de développement national ; Plan d'action stratégique ministériel	2021-2025	C: Unité de coordination -EB P: Ministères responsables de la pêche et planification nationale
	Mettre en œuvre les meilleures pratiques et politiques acceptées au niveau mondial et poursuivre l'excellence dans les sciences de la pêche et les évaluations intégrées	Les meilleures pratiques mises en œuvre	Rapports ministériels annuels	2021-2025	C: Ministère responsable de la pêche P: Secteur Privé, CBOs, ONGs, les communautés de pêcheurs P: DEVP
	Mettre en place des cadres de gestion pour chaque pêcherie et pour les ressources non exploitées ou sous-exploitées	Cadres de gestion élaborés et approuvés	Rapports ministériels	2021-2025	
	Introduire la cogestion et l'approche écosystémique de la gestion des pêches (EAF)	Cogestion approuvée et gestion du FEA institutionnalisée	Rapports ministériels	2021-2022	

Tableau 2. Domaine Thématique 1, Objectif 2 du But 1

But 1 – Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture tout en minimisant les conflits avec les autres sous-thèmes de l'économie bleue					
Objectif 1.2 – Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Mettre en place des outils basés sur les droits des utilisateurs et leurs cadres réglementaires et institutionnels	Évaluer les différents ensembles de gestion de la pêche fondée sur les droits des utilisateurs et mettre en œuvre les plus appropriés/sécurisés ; élaborer des cadres réglementaires	Réalisation d'évaluations, mise en place d'outils appropriés et élaboration de cadres réglementaires	Rapports d'évaluation et de mise en œuvre	2022-2024	C: Ministère responsable de la pêche
Évaluer les contrôles d'entrée et de sortie existants et sélectionner le plus optimal	Évaluer les différents contrôles des intrants et des extrants et introduire les meilleurs contrôles qui garantissent le maintien d'opérations de pêche durables	Évaluation réalisée et meilleurs contrôles maintenus ou / introduits	Rapports d'évaluation disponibles Rapports ministériels disponibles	2021-2023 2021-2023	C: Ministère responsable de la pêche
Développer des cadres réglementaires de pêche applicables et des systèmes régionaux de MCS efficaces et durables	Évaluer les besoins nationaux et régionaux en matière de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	Réalisation d'évaluations des besoins en matière de MCS	Rapport disponible	2022-2023	C: Ministère responsable de la pêche P: CERs, RFMOs, RFB, RFOs, UA-BIRA, DEVP

But 1 – Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture tout en minimisant les conflits avec les autres sous-thèmes de l'économie bleue					
Objectif 1.2 – Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
	Développer un cadre institutionnel pour la pêche MCS (marine & inlet) afin de lutter contre la pêche INN	Cadre élaboré, approuvé et mis en œuvre	Un cadre disponible	2021-2025	
	Mettre en place des arrangements financiers rentables et durables pour une coopération régionale efficace et effective en matière de MCS et de mise en œuvre	MCS régional en place	Rapports des ORP et rapports nationaux disponibles	2021-2025	
	S'assurer que les systèmes MCS régionaux sont dotés d'un personnel et d'un financement suffisants	Le MCS régional dispose de ressources suffisantes	Des centres MCS régionaux fonctionnels en place	2022-2025	
	Compiler et partager un registre des navires de pêche autorisés et des navires de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)	Compilation et partage des registres de navires pour la pêche autorisée et pour la pêche INN	Registres disponibles en ligne ; Rapports nationaux ; Rapports des ORP	2021-2025	
Gérer les accords d'accès	Déterminer et convenir des conditions minimales d'accès des navires étrangers aux pêcheries et adopter une approche commune harmonisée et coordonnée en ce qui concerne l'octroi de l'accès à une flotte tierce	Conditions minimales déterminées et convenues	Document sur les conditions minimales disponibles	2022-2025	C: RFBs P: UA-BIRA, DEVP
Veiller à ce que les décisions de gestion soient fondées sur les meilleures données scientifiques	Entreprendre la collecte de données et les analyses sur l'état des ressources, les études socio-économiques et le commerce pour informer la direction et assurer la diffusion de l'information en temps utile	Compilation et analyses des données socio-économiques entreprises	Rapports disponibles	2021-2025	
	Respecter les obligations en tant que partie aux instruments internationaux de pêche	Les instruments internationaux sont respectés	Rapports nationaux et Rapports des ORGP, ORP	2021-2025	C: Ministère de la pêche; Min. of International Relations
Concevoir et appliquer le cadre de gestion des risques	Utiliser une évaluation des risques et d'autres outils pour déterminer les mesures de gestion et de conservation	Les outils d'évaluation des risques appliqués	Rapports d'évaluation des risques	2021-2025	C: Ministère de la pêche
	Déterminer des points de référence liés aux principaux stocks de poissons et à l'écosystème Moyen de vérification	Points de référence déterminés et utilisés	Rapports d'évaluation annuels ou périodiques	2021-2025	C: Ministère de la pêche
	Introduire des mesures ou des principes de biosécurité en aquaculture	Mesures de biosécurité développées et approuvées	Documents disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche/RFBs
	Appliquer le principe de l'approche de précaution	Approbation et mise en œuvre de l'approche de précaution	Rapports sectoriels nationaux annuels disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche/RFBs

Tableau 3. Domaine Thématique 1, Objectif 3 du But 1

But 1 – Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture tout en minimisant les conflits avec les autres sous-thèmes de l'économie bleue					
Objectif 1.3 – Établir une coopération nationale, régionale et sous-régionale sur les thèmes de l'économie bleue					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Développer une coopération stratégique dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture	Participer en, et fournir un soutien aux ORGP, CERS, RFB	Les États membres ont participé aux ORGP, CERS et RFB	Rapports de réunions	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: RFMOs, CERs, RFBs
Évaluer la cohérence de la gestion de la pêche au niveau régional et l'harmoniser si possible	Mener une étude pour déterminer si les approches de gestion de la pêche sont cohérentes au niveau régional, et harmoniser les processus décisionnels	Une étude menée Harmonisation du processus décisionnel	Rapports et procès-verbaux disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche, P: CERs, RFMOs, RFB, RFOs,
Définir les approches de la gestion des pêches et des écosystèmes partagés	Élaborer des plans et des protocoles de gestion conjointe pour les stocks partagés et mettre en œuvre des évaluations conjointes pour les stocks partagés	Plans et protocoles de gestion communs élaborés, approuvés et mis en œuvre	Procès-verbaux et rapports des ORP, OIGs	2021-2025	C: CERs, RFMOs, RFBs, RFOs, P: UA-BIRA, DEVP
Établir des zones d'aquaculture et conserver les biotes essentiels	Introduire des zones pour le développement de l'aquaculture	Zones classées	Gazette du gouvernement	2021-2025	C : Ministère du secteur
	Identifier et protéger les habitats essentiels et les routes migratoires	Identification des habitats et adoption de plans de conservation	Rapports nationaux ; rapports des ORP	2021-2022	C : Ministère du secteur et : RFMOs, RFB, RFOs
Mettre en place des mécanismes de résolution des conflits	Institutionnaliser la planification de l'espace marin (MSP)	MSP institutionnalisé	Rapports nationaux	2021-2025	C: Unité de coordination -EB P : tous acteurs
Soutenir les CER et les RFB dans l'intégration économique régionale	Établir une plus grande collaboration entre les projets / commissions des LME ; Établir et promouvoir des liens entre les CER, les RFB et les ONG	Une plus grande collaboration est établie ; Établissement de liens	Procès-verbaux des LME et des commissions ; Procès-verbaux disponibles	2021-2025 2021-2025	C: projets LMEs et Commissions P : MS, UA-BIRA DEVP
	Mettre en place une mise en œuvre efficace des plans de gestion des stocks partagés et créer des mécanismes de suivi de ces plans	Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion ; Création de mécanismes de suivi des plans	Procès-verbaux disponibles Rapports/minutes des RMFOs, RFBs, ORP et rapports nationaux disponibles	2021-2025	C: CERs, RFMOs, RFBs, RFOs P: MS, CERs, RFBs, UA-BIRA

Tableau 4. Domaine Thématique 1, Objectif 1 du But 2

But 2 – Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue					
Objectif 2.1 – Développer la pêche à petite échelle tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Catalogue des acteurs de la formation et du développement des capacités	Développer et renforcer les capacités pour donner aux communautés les moyens de gérer la pêche de manière durable	Développement et renforcement des capacités	Rapports sur les interventions de formation et de renforcement des capacités	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: MS, UA-BIRA, CBOs, ONGs, communautés, milieu universitaire, Associations de pêche DEVP
Analyser la contribution globale de la pêche artisanale	Évaluer les avantages sociaux de la pêche artisanale, notamment sa contribution au PIB, à l'emploi et à d'autres aspects socio-économiques	Appréciation et évaluation réalisées	Rapport d'évaluation disponible	2021-2025	

But 2 – Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue					
Objectif 2.1 – Développer la pêche à petite échelle tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Évaluer l'utilité des systèmes d'écolabel et de certification	Examiner les systèmes d'étiquetage et de certification écologiques qui correspondent aux besoins du secteur de la pêche artisanale et qui amélioreraient les perspectives de génération de revenus	Examens effectués	Rapports d'examen disponibles	2021-2025	
Évaluer la cohérence des politiques relatives à la pêche artisanale pour réduire la pauvreté	Identifier la cohérence des politiques et le renforcement des liens entre la pêche à petite échelle, les politiques et stratégies sectorielles globales de la pêche et les processus de planification nationale pour la réduction de la pauvreté et le développement	Identification de la cohérence des politiques et du renforcement des liens	Rapports disponibles	2021-2025	
Mettre en place un système de gestion global	Introduire des approches participatives et consultatives dans tous les aspects de la pêche qui incluent les petits pêcheurs	Introduction d'approches participatives et consultatives	Rapports des réunions	2020-2025	
	Mettre en œuvre la cogestion avec des rôles et des responsabilités clairs convenus dans le cadre de processus participatifs	Cogestion approuvée et mise en œuvre	Rapports nationaux disponibles	2021-2025	
Définir des mesures pour la collecte de données, l'analyse et les droits d'accès à l'information pour la pêche à petite échelle	Construire et développer la capacité de collecte et d'analyse des données sur la pêche à petite échelle.	Renforcement et développement des capacités	Rapports de formation disponibles	2021-2025	
	Garantir les droits d'accès à l'information de la pêche artisanale	Le droit d'accès garanti	Décisions ministérielles / du cabinet disponibles	2021-2025	
Définir des règles pour la gestion des zones côtières afin de protéger les droits de la petite pêche, en garantissant la justice bleue	Instituer des mécanismes et renforcer la capacité d'application des règlements d'exclusivité côtière normalement réservés à la protection des opérations de pêche artisanale et à des fins de conservation.	Application des règlements mis en œuvre	Décisions ministérielles / du cabinet disponibles	2021-2025	
Sélection des zones de pêche pour la pêche artisanale	Établir et appliquer des zones exclusives pour les petits pêcheurs	Mise en place et application de zones exclusives pour les petits pêcheurs	Rapports/documents ministériels	2021-2025	
	Introduire des engins de pêche sélectifs et adaptés au lieu	Introduction d'engins de pêche sélectifs et spécifiques à un lieu	Déclarations / décisions ministérielles	2021-2025	
Catalogue des migrations des pêcheurs	Identifier, décrire et quantifier les mouvements migratoires des pêcheurs en dehors de leur ZEE	Pêche migratoire identifiée décrite et quantifiée	Rapports disponibles	2021-2025	
Définir des conditions de travail décentes	Entreprendre des études sur les conditions de travail	Réalisation d'une étude sur les conditions de travail	Rapports disponibles	2021-2025	
Mettre en place des organisations professionnelles	Établir et reconnaître les associations de pêche	Associations créées	Communiqués de presse des associations	2021-2025	
Appliquer les directives internationales de la FAO pour assurer la durabilité de la pêche à petite échelle	Mettre en œuvre les lignes directrices	Lignes directrices domestiquées, approuvées et mises en œuvre	Lignes directrices disponibles	2021-2025	

Tableau 5. Domaine Thématique 1, Objectif 2 du But 2

But 2 – Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue					
Objectif 2.2 – Promouvoir une chaîne de valeur bleue inclusive intégrant la pêche, l'aquaculture durable, la pêche d'ornement et le secteur du tourisme					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Définir toutes les possibilités d'investissements dans l'aquaculture axés sur le marché	Évaluer les possibilités d'investissement dans l'aquaculture en fonction du marché et formuler des recommandations	Évaluations et recommandations effectuées	Rapports d'évaluation	2021-2025	C: Ministère de la pêche P : Secteur Privé, DEVP
Mettre en place des systèmes visant à améliorer l'environnement favorable aux investissements dans les États membres	Introduire une approche de la chaîne de valeur pour le développement de l'aquaculture	Introduction d'une chaîne de valeur	Rapports disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche P : Secteur Privé, DEVP
	2.2.1.1 Développer une base de données pour le secteur	Une base de données pour le secteur a été développée	Base de données disponible en ligne	2021-2025	
	Autonomiser les petits exploitants agricoles par la mise en œuvre et l'adoption de meilleures pratiques de gestion (PGB)	Les petits exploitants agricoles autonomisés	Preuves de l'autonomisation disponibles	2021-2025	
	Mettre en œuvre la gestion de l'approche écosystémique de l'aquaculture (EAA)	Gestion de l'EAA en place	Rapports annuels sur les EAA	2021-2025	
Intégrer les stratégies et les plans d'aquaculture dans les plans de développement nationaux, en particulier le PDDAA	Augmenter l'allocation des budgets nationaux à l'aquaculture	Augmentation de l'allocation nationale à l'aquaculture	Budget national annuel disponible	2021-2025	C: Ministère de la pêche P : Secteur Privé, DEVP
	Mettre en place des normes et des standards sur la santé des animaux aquatiques : maladies des poissons, sécurité, qualité et traçabilité	Négociation de normes et standards sur la santé aquatique	Documents de Standard et normes accessibles	2021-2025	
	Mettre en œuvre des mesures de quarantaine pour l'introduction de génomes exotiques et génétiquement modifiés	Introduction de mesures de quarantaine	Mesures de quarantaine en place et signalées dans le rapport national	2021-2025	
Mettre en place de nouvelles techniques de production	Mettre en œuvre des techniques de production nouvelles et éprouvées	Nouvelles techniques de production éprouvées	Rapports de production	2021-2025	C: Ministère de la pêche P : Secteur Privé, DEVP
Identifier les déficits de compétences dans les secteurs privés et public et élaborer des plans stratégiques et leur mise en œuvre	Réaliser des interventions de formation et de développement des capacités pour renforcer la capacité du secteur privé et public à élaborer des plans réalistes et à les mettre en œuvre	Formation terminée	Rapports de formation ; rapports annuels des secteurs privé et public	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: MS, milieu universitaire, DEVP
Mettre en place des politiques, des cadres institutionnels et juridiques harmonisés et cohérents pour l'aquaculture dans les écosystèmes partagés	Mettre en place des politiques harmonisées et cohérentes, des cadres institutionnels et juridiques	Politiques, cadres institutionnels et juridiques réalisés	Documents disponibles	2021-2025	C: Unité de Coordination de l'Économie Bleue P: Ministère de la pêche, DEVP
Créer des PMEs viables dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	Mener une étude sur la viabilité des PME dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	Une étude de la viabilité des PME a été entreprise	Rapports d'études	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: Secteur Privé, PMEs, DEVP

Tableau 6. Domaine Thématique 1, Objectif 3 du But 2

But 2 – Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue					
Objectif 2.3 - Réaliser un commerce et une commercialisation du poisson responsables et équitables, y compris un commerce du poisson interrégional et transfrontalier inclusif					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Identifier les facteurs qui découragent le commerce régional	Déterminer les facteurs sous-jacents qui découragent le commerce régional	Facteur sous-jacent identifié	Rapports disponibles	2021-2025	C: CERs P: MS, UA-BIRA, DEVP
	Surveiller la production et le commerce conformément aux priorités nationales et aux obligations internationales	Production et commerce contrôlés	Rapports annuels nationaux disponibles	2021-2025	C: Unité de coordination -EB P : Ministère de la pêche, UA-BIRA, DEVP
Développer et commercialiser des produits à haute valeur ajoutée	Établir l'inventaire et estimer les types de produits qui peuvent être traités et emballés sur place	Produits fabriqués et commercialisés	Rapports disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: Secteur Privé,
	Mettre en œuvre des droits d'accès sécurisés et un meilleur accès aux marchés pour accroître la productivité et la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire	Mise en place de droits d'accès sécurisés	Rapports nationaux disponibles	2021-2025	
Adopter des normes de salubrité alimentaire internationalement reconnues	Effectuer un examen des politiques de sécurité et de qualité pour évaluer leur conformité avec le Codex de l'OIE, de l'OMC et de la FAO	Examen des politiques de sécurité et de qualité en conformité avec l'OIE OMC entrepris	AU/CERs et rapports nationaux disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: Secteur Privé, CERs, UA-BIRA
	Créer des laboratoires régionaux d'analyse alimentaire agréés	L'accréditation des laboratoires d'analyse des denrées alimentaires est terminée	CERs et rapports nationaux disponibles	2021-2025	
Accord sur le commerce intérieur intra-africain	Évaluer et faire des recommandations sur l'élimination des obstacles procéduraux, tarifaires et non tarifaires au libre-échange intra régional	Évaluations et recommandations effectuées	Rapports disponibles	2021-2025	
Renforcer les capacités des négociants en aquaculture	Entreprendre la formation et le développement des capacités dans le domaine de la pêche, du commerce, de la gestion, de la transformation et de la comptabilité	Formation périodique	Rapports post-formation disponibles	2021-2025	
Améliorer la capacité des États membres à mettre en œuvre des mécanismes de traçabilité, et des mesures axées sur le marché sont évaluées et adoptées	Introduire étiquetage écologique	Étiquetage écologique en place	Rapports nationaux et rapports de l'agence de labellisation et de certification	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: Secteur Privé, CERs, UA-BIRA
	Mettre en œuvre des systèmes de certification des captures pour contribuer à réduire la pêche illégal	Mise en place de systèmes de certification des captures	Rapports nationaux et rapports annuels des RFBs et RFMOs	2021-2025	C: Ministère de la pêche P : Ministère de la pêche, FBSs, RFMOs
	Surveiller la réglementation de l'UE en matière d'importation de poisson et sensibiliser	Sensibilisation effectuée régulièrement	Rapports disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: EU, DEVP
	Participer aux réunions de l'OMC et du Codex	Réunions de l'OMC et codex	Rapports des réunions	2021-2025	C: Ministère de la pêche
	Investir dans le renforcement des points focaux pour les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS)	Renforcement des normes	Rapports nationaux	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: Ministère des finances, DEVP

But 2 – Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue					
Objectif 2.3 - Réaliser un commerce et une commercialisation du poisson responsables et équitables, y compris un commerce du poisson interrégional et transfrontalier inclusif					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Élaborer un cadre commun pour le commerce des produits de la pêche	Unis sous une seule voix africaine dans les forums internationaux.	Mise en place d'une voix africaine unique	Procès-verbaux des réunions	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: MS
	Convenir d'une position commune sur les questions commerciales	Adoption d'une position commune sur les questions commerciales	Procès-verbaux des réunions	2021-2025	C: Ministère de commerce P: Ministère de la pêche

Tableau 7. Domaine Thématique 1, Objectif 4 du But 2

But 2 – Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue					
Objectif 2.4 – Attirer et promouvoir les investissements et le financement des secteurs PPP pour la pêche et l'aquaculture afin de réaliser le plein potentiel de la croissance bleue.					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Des stratégies sont élaborées pour améliorer les services financiers destinés aux PME	Développer des stratégies pour améliorer les services financiers offerts aux PME dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture	Stratégies développées et approuvées	Documents de stratégie disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: PMEs, Secteur Privé, DEVP
	Inclure les stratégies développées contenues dans les plans d'investissement du Programme global de développement de l'agriculture en Afrique (CAADP)	Mise à jour des plans de CAADP d'investissement par pays	Plans d'investissement actualisés du CAADP disponibles	2023	
Créer un fonds d'investissement pour les PME du secteur de la pêche et de l'aquaculture.	Créer un fonds d'investissement pour les PME au niveau national ou/ et régional	Création d'un fonds d'investissement pour les PME	La création du Fonds est documentée	2021-2025	
	Mener des actions de formation et de développement des capacités pour aider les PME à entreprendre leurs activités de manière rentable	Formation et développement des capacités	Rapports de formation	2021-2025	
Renforcer les partenariats public-privé (PPP) pour le développement de l'aquaculture dans de nombreux pays	Développer des cadres réglementaires attrayants pour les PPP dans l'aquaculture	Cadre produit et approuvé	Document disponible	2021-2025	
	Établir des PPP dans la recherche en aquaculture	Projets PPP et initiatives entreprises	Rapports et Accords disponibles	2021-2025	
Identifier les possibilités de financement	Mener la mobilisation des ressources régulières, y compris les conférences des donateurs	Rapports et Accords disponibles	Rapports disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: UA-BIRA, DEVP

Tableau 8. Domaine Thématique 1, Objectif 5 du But 2

But 2 – Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue					
Objectif 2.5 – Accélérer le développement des capacités de transformation et de stockage du poisson de la pêche et de l'aquaculture dans les industries liées à l'économie bleue					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Identifier les technologies pour la pêche à petite échelle dans un large éventail de domaines	Développer les capacités dans des domaines tels que les technologies de pêche appropriées, les méthodes de traitement et de conservation du poisson, la technologie des engins de pêche (filets), l'entreprenariat commercial, la construction de bateaux, l'ingénierie, la planification et la mise en œuvre de programmes de moyens de subsistance alternatifs pour soutenir la réduction de la capacité de pêche	Interventions de formation et de renforcement des capacités réalisées	Rapports disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: Universités , PMEs, industries, DEVP

But 2 – Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue					
Objectif 2.5 – Accélérer le développement des capacités de transformation et de stockage du poisson de la pêche et de l'aquaculture dans les industries liées à l'économie bleue					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Identifier le processus de production de produits de qualité	Assess et promote investment opportunities in appropriate technology et infrastructures et capacity development programs that enable small-scale post-capture sector, with specific emphasis on women, to produce quality products, both for local markets et exports	Évaluation et promotion des opportunités d'investissement	Rapports disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: Secteur Privé, DEVP

Tableau 9. Domaine Thématique 1, Objectif 6 du But 2

But 2 – Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue					
Objectif 2.6 – Maximiser les bénéfices de la pêche en haute mer					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Une Voix Africaine plus importante dans le domaine de la pêche en haute mer	Évaluer et faire des recommandations à l'État membre de l'UA pour qu'il devienne partie à une RFMO appropriée	Évaluations et recommandations effectuées	Rapports annuels nationaux et rapports annuels des RFMOs	2021-2025	C: C: Ministère de la pêche P: États membres
	Mener une étude pour déterminer le statut de l'AU-MS par rapport aux instruments pertinents	Rapport d'étape produit	Rapports disponibles	2021-2025	C:CERS P: Ministère de la pêche, UA-BIRA, DEVP
	Exhorter les États membres à adhérer aux instruments pertinents et appropriés	Les États membres sont invités à adhérer aux instruments pertinents	Correspondance avec les États membres disponible	2021-2025	C: CERs/UA-BIRA
	Formuler une stratégie de consultation avant les réunions des ORGP afin d'harmoniser les positions sur les questions clés	Stratégie élaborée et approuvée	Document de Stratégie disponible	2021	C:AU_IBAR P: États membres
	Élaborer une stratégie permettant aux États membres de participer activement aux programmes de l'ABN	Stratégie élaborée et approuvée	Document de Stratégie disponible	2021	C: UA-BIRA P: États membres, DEVP
	Élaborer une stratégie permettant aux États membres de participer au Partenariat mondial pour les océans	Stratégie élaborée et approuvée	Document de Stratégie disponible	2021	C: UA-BIRA P: États membres, DEVP
	Parler d'une seule voix - la voix africaine, dans les forums de haute me	Maintien de la position africaine commune dans les forums de haute mer	Reports of high seas entities	2021-2025	C: UA-BIRA P: États membres

Tableau 10. Domaine Thématique 1, Objectif 1 du But 3

But 3 –Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables ainsi que le respect des droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et l'investissement bleus					
Objectif 3.1 – Développer des stratégies de communication sur la croissance bleue ainsi que sensibiliser et développer les capacités humaines					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Évaluer les contributions économiques, sociales et culturelles de la pêche	Mener une étude pour évaluer les contributions économiques, sociales et culturelles de la pêche	Une étude conclue	Rapports	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: UA-BIRA, DEVP
Renforcer les bases scientifiques et socio-économiques de la gestion de la pêche et du développement de l'aquaculture	Renforcer et développer les capacités de recherche en matière de pêche et d'aquaculture, y compris la collecte et l'analyse des données	Développement et renforcement des capacités	Training reports	2021-2025	C: Ministère de la pêche P:Academia, DEVP

But 3 –Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables ainsi que le respect des droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et l'investissement bleus					
Objectif 3.1 – Développer des stratégies de communication sur la croissance bleue ainsi que sensibiliser et développer les capacités humaines					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Sensibiliser davantage aux possibilités de développement des capacités pour parvenir à une croissance bleue durable et inclusive	Développer une stratégie de communication	Développement d'une stratégie de communication	Document de strategie de communication disponible	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: MS, DEVP, UA-BIRA
	Développer du matériel et des outils de sensibilisation	Awareness materials et tools developed	Matériels et outils de sensibilisation disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: UA-BIRA P: MS, DEVP
	Mettre en œuvre la stratégie de communication et les activités de sensibilisation	Développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation	Rapports des ateliers de sensibilisation	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: DEVP
	Soutenir/renforcer les réseaux régionaux, nationaux et communautaires	Soutien apporté	Procès-verbal disponible	2021- 2025	
	Effectuer une évaluation des lacunes en matière de compétences dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture	Évaluations réalisées	Rapports disponibles	2021-2025	
	Documenter et partager les meilleures pratiques sur les connaissances locales et traditionnelles en matière de gestion des pêches et de développement de l'aquaculture	Meilleures pratiques documentées et partagées	Rapports nationaux disponibles	2021-2025	
	Intégrer les connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des pêches et le développement de l'aquaculture	Intégration des connaissances locales et traditionnelles	Rapports nationaux disponibles	2021-2025	
Développer des mécanismes de diffusion et de partage des meilleures pratiques de gestion	Développer une stratégie de communication et des lignes directrices pour la gestion des écosystèmes aquatiques	Élaboration d'une stratégie de communication et de lignes directrices pour la gestion des écosystèmes aquatiques	Document de Stratégie de communication disponible	2021-2025	C: UA-BIRA P: États membres, DEVP
Créer un Centre d'excellence africain pour l'aquaculture (ACEA) qui servira de référentiel de connaissances et contribuera au partage des connaissances par la formation, les certifications et le renforcement des capacités	Réaliser une étude de faisabilité pour l'ACEA. L'ACEA doit renforcer les réseaux de recherche et de développement technologique et politique en matière d'aquaculture, respectivement par le biais d'AfriFishNet et du Réseau africain d'aquaculture (ANAF)	Faisabilité réalisée Renforcement de la recherche et du développement technologique	Création de l'ACEA Rapports de formation de CEA	2021-2025	C: UA_BIRA

Tableau 11. Domaine Thématique 1, Objectif 2 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables ainsi que le respect des droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et l'investissement bleu					
Objectif 3.2 – Assurer la sécurité des investissements dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Identifier les options d'investissement dans la pêche à petite échelle pour lutter contre la pauvreté et contribuer à la sécurité nutritionnelle et alimentaire	Évaluer les investissements qui favorisent la croissance économique des acteurs du petit secteur en se concentrant sur la durabilité des ressources afin de lutter contre la pauvreté et de contribuer à la sécurité nutritionnelle et alimentaire	Évaluations réalisées	Rapports d'évaluations	2022-2025	C: Ministère de la pêche P: États-membres, CERs, UA-BIRA, DEVP
Mettre en place des politiques, procédures et mécanismes pour assurer la sécurité des investissements dans le secteur	Mettre en œuvre des cadres juridiques qui, entre autres, protègent les droits sur les biens et les produits	Les cadres juridiques qui protègent les droits à la propriété et aux produits sont mis en œuvre	Documents relatifs au cadre juridique disponibles	2021-2025	C: UA-BIRA P: États-membres, CERs, DEVP
	Mettre en place des politiques qui facilitent l'accès au capital et aux autres ressources productives, y compris des systèmes de location et d'occupation garantis	Politiques produites et en vigueur	Documents politiques disponibles	2021-2025	
	Développer et appliquer des stratégies pour encourager les incitations financières et les investissements, y compris les exonérations fiscales	Stratégie élaborée et approuvée	Document de stratégie disponible	2021-2025	
	Mettre en place des mécanismes pour améliorer les systèmes de commercialisation et le contrôle de la qualité, y compris les systèmes de certification	Un nouveau régime en place	Rapports de marketing et de contrôle de qualité disponibles	2021-2025	
	Établir des sources de financement durables pour la recherche, l'innovation et les services de vulgarisation	Une stratégie de financement durable élaborée et approuvée	Document de stratégie disponible	2021-2025	

Tableau 12. Domaine Thématique 1, Objectif 3 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables ainsi que le respect des droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et l'investissement bleu					
Objectif 3.3 – Créer des conditions de travail sûres et la sécurité					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Évaluer la sécurité des petits pêcheurs en mer	Effectuer la mise en œuvre de stratégies pour les opérations de sécurité en mer et développer des mécanismes de résolution des conflits pour faciliter la résolution des problèmes au niveau des bassins hydrographiques ou au niveau local	Élaboration et mise en œuvre de stratégies de sécurité en mer Développement, approbation et mise en œuvre de mécanismes de résolution des conflits	Document disponible Documents disponibles	2021-2024 2022-2025	C: Ministère de la pêche P: Secteur Privé, DEVP
	Développer des stratégies et des plans d'intervention nationaux et régionaux pour lutter contre la piraterie en mer	Stratégies produites et approuvées Plan d'intervention produit et approuvé	Documents / plans disponibles	2021-2025 2021-2025	
Éliminer les actes de piraterie	Définir un plan d'intervention conjoint entre les EM concernés et les entités capables de fournir un soutien logistique, militaire et technique	Plan produit et approuvé	Plan disponible	2022-2025	C: États-membres /CERs P : UA-BIRA, DEVP

Tableau 13. Domaine Thématique 1, Objectif 4 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables ainsi que le respect des droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et l'investissement bleu					
Objectif 3.4 – Renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Améliorer les connaissances et les systèmes de communication	Préparer et diffuser régulièrement aux communautés de pêcheurs des connaissances pertinentes sur les impacts du changement et de la variabilité climatiques et sur les stratégies d'adaptation et d'atténuation	Des mises à jour opportunes sur le changement climatique	Système de diffusion disponible	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: Ministère responsable de l'environnement C: Ministère responsable de l'environnement P: Ministère de la pêche, DEVP
Renforcer la capacité d'adaptation au niveau local	Évaluer la vulnérabilité des écosystèmes côtiers, y compris des communautés, au changement/à la variabilité du climat	Rapports d'évaluation produits		2021-2025	
	Développer des systèmes d'alerte précoce (EWS) pour les événements extrêmes	EWS développé et fonctionnel	Rapports disponibles	2021-2025	
	Préparer des plans d'adaptation au climat pour le développement des infrastructures côtières, et réaliser des projets d'atténuation et d'adaptation	Formulation de projets d'atténuation et d'adaptation	Plans d'adaptation disponibles Documents des projets disponibles	2025	
Mettre en œuvre le Plan d'action national d'adaptation	Mettre en œuvre le Plan d'action national d'adaptation NAPA	Mis en œuvre le Plan d'action national d'adaptation	Les rapports annuels du Plan d'action national d'adaptation disponible	2022-2025	
	Documenter les impacts régionaux probables du changement et de la variabilité climatiques afin de prévoir et de permettre à la direction de s'adapter en conséquence	Impact du changement et de la variabilité climatiques documenté et prévisions utilisées dans la gestion	Rapports de scénarios disponibles	2022-2025	
Établir des mesures d'adaptation	Développer des stocks de semences mieux adaptés	Développement de stocks de semences pour l'adaptation	Rapports de recherche	2020-2025	C: Dpt of fisheries P: DEVP
Enregistrer tous les services écosystémiques et les utilisations du milieu marin, estimer leur valeur et évaluer les défis actuels et futurs	Estimer une liste de services écosystémiques sur la base de la nomenclature MEA	Une liste de services écosystémiques basée sur la nomenclature des AEM a été estimée	Inventaire disponible	2022-2025	C: Ministère de la pêche P: DEVP
	Évaluer la valeur des services écosystémiques et les utilisations de l'environnement marin et côtier	Production d'une estimation de l'évaluation des écosystèmes marins	Rapports d'évaluation disponibles	2021-2025	C: Ministère de la pêche P: MS, RFOs, LME projects/ commissions, DEVP
	Identifier les défis actuels et futurs et les priorités d'intervention en fonction de la valeur et des enjeux	Identification et présentation des défis actuels et futurs et des priorités d'intervention	Rapports disponibles	2022-2025	C: Ministère de la pêche P: Ministère responsable de l'environnement Milieu universitaire, DEVP

Tableau 14. Domaine Thématique 1, Objectif 5 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables ainsi que le respect des droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et l'investissement bleu					
Objectif 5.5 – Renforcer l'autonomie des femmes et des jeunes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de tirer pleinement parti de la croissance bleue					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Inclusion des femmes et des jeunes dans les politiques et les lois relatives à la pêche	Revoir et développer des politiques et une législation sensibles au genre et inclusives	Politiques examinées et développées	Nombre de politiques examinées et adoptées	2021-2024	C: Ministry responsible for gender/ women affairs P: CSOs, ONGs, des organisations des femmes, DEVP
Définir les critères d'autonomisation	Établir des critères pour le traitement préférentiel des femmes et des jeunes dans la fourniture de services.	Critères établis et approuvés	Rapports et documents	2022-2025	
Évaluer les progrès vers la parité des sexes	Développer des procédures harmonisées et collecter des données sectorielles ventilées par sexe, par âge et par catégories professionnelles et les utiliser pour informer les politiques et les programmes	Les procédures pour la collecte de données ventilées par sexe sont terminées	Outils de collecte de données ventilées par sexe disponibles	2021-2025	
	Prioriser et développer des produits/ services de financement et de crédit qui ciblent les femmes et les jeunes.	Développement de produits/services de financement et de crédit	Nombre de facilités de financement et de crédit développées	2021-2025	
	Développer de nouveaux instruments financiers pour surmonter les obstacles liés aux exigences de garantie des institutions financières	Nouveaux instruments financiers achevés	Documents relatifs aux instruments financiers	2021 et après	

Tableau 15. Domaine Thématique 1, Objectif 6 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables ainsi que le respect des droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et l'investissement bleu					
Objectif 3.6 – Réhabiliter et/ou sécuriser les zones/zones de pêche, prévenir la pollution terrestre et la dégradation des milieux aquatiques					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Réhabiliter les zones/zones de pêche dégradées	Évaluer les lieux/zones de pêche dégradés et mettre en œuvre des mesures de réhabilitation	Évaluations réalisées	Rapports d'évaluation	2021-2024	C: Ministère de la pêche P : Ministère responsable de l'environnement, DEVP
	Évaluer l'introduction de zones marines protégées (MPAs)	Évaluations réalisées	Rapports d'évaluation	2021-2024	
Évaluer les impacts socio-économiques des prises accessoires	Mettre en œuvre une gestion du FEA qui tienne compte des interactions écologiques, y compris les prises accessoires	Gestion EAF mis en ouevre	Régime de gestion EAF en place	2021-2023	C: Ministère de la pêche P: DEVP
Surveiller et gérer la qualité de l'eau autour des "points chauds" de pollution.	Identifier les "points chauds" de pollution et mettre en œuvre des programmes de surveillance de la pollution	Identification des «points chauds» de la pollution Suivi des programmes en place	Rapports disponibles	2021-2024	C: Ministère responsable de la pollution
	Mettre en place des mesures d'atténuation pour prévenir et réduire la pollution	Mise en place de mesures d'atténuation de la pollution	Mesures en place	2021-2024	
Adhérer et mettre en œuvre les instruments relatifs à la pollution	Participer aux instruments de lutte contre la pollution et les mettre en œuvre	Instruments ratifiés et mis en œuvre	Rapports nationaux disponibles	2021-2025	
Évaluer l'impact environnemental de la pêche et de l'aquaculture par rapport aux gains socio-économiques	Préparer une analyse coûts-avantages de la pêche et de l'aquaculture pour évaluer son impact environnemental par rapport aux avantages socio-économiques	Analyse coût-bénéfice réalisée et approuvée	Rapports coûts-avantages	2021-2024	C: Ministère responsable de la pêche P: DEVP

Domaine Thématique 2: Navigation/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application de la législation

Tableau 16. Domaine Thématique 2, Objectif 1 du But 1

But 1 – Transporter les cargaisons des pays africains à l'importation et à l'exportation à des taux raisonnables					
Objectif 1.1 – Contrôler les taux de fret maritime et les autres coûts de transport					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur (C) et Partenariat (P)
Mettre en place des mécanismes institutionnels de coordination multisectorielle au niveau national	Mettre en place un groupe de travail national qui aura des responsabilités de supervision pour la planification, la coordination, la mise en œuvre et le suivi et les évaluations des Cibles prioritaires du Domaine Thématique 1	Groupe de travail en place	Procès-verbaux des réunions	2021-2025	C: Unité de coordination de l'économie bleue P: Ministère du secteur
	Déléguer un haut fonctionnaire, au niveau de directeur ou à un niveau supérieur, pour assurer la direction stratégique du groupe de travail.	Fonctionnaire nommé	Procès-verbal du ministère sectoriel	2021	C: Unité de coordination de l'économie bleue P: Ministère du secteur P: Les acteurs nationaux
	Effectuer un suivi et une évaluation périodiques des progrès réalisés, diagnostiquer les problèmes et proposer des solutions satisfaisantes. Une évaluation à mi-parcours après deux ans et demi et une évaluation finale la cinquième année sont recommandées.	Évaluations réalisées	Rapport à mi-parcours Rapport final	2023 2026	C: Ministère du secteur P: Unité de coordination de l'économie bleue; DEVP, UA-BIRA
	Effectuer une évaluation de la situation	Évaluation de la situation réalisée	Rapport d'analyse de la situation	2021-2022	C: Unité de coordination de l'économie bleue P: Ministères responsables du transport maritime P: Tous les acteurs P: DEVP
	Intégrer les principales parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre à tous les niveaux	Intégration des principales parties prenantes à tous les niveaux terminée	Procès-verbaux des ministères et départements sectoriels	2022-2025	
	Élaborer un plan d'action intégré budgétisé pour mettre en œuvre l'évaluation de la situation et l'intégration des principales parties prenantes	Plan d'action élaboré et approuvé	Plan d'action approuvé disponible	2021-2022	
	Élaborer un plan national de gestion spatiale multisectoriel pour les thèmes de l'économie bleue	Plan national de gestion spatiale territoire élaboré et approuvé	National Plan disponible	2021-2023	
	Mettre en place un mécanisme au niveau national pour coordonner les thèmes de l'économie bleue	Mise en place d'un mécanisme de coordination	Communiqué du cabinet ; bulletin d'information national	2021-2022	
Adopter une approche à plusieurs niveaux pour harmoniser la politique en matière de transport maritime, t, du commerce, des ports, de la sécurité et de la sûreté maritime et de mise en œuvre au niveau international, régional, sous-régional et national	Mener une ou plusieurs études multisectorielles pour identifier les politiques incohérentes dans les thèmes de l'économie bleue en vue d'une harmonisation	Une étude identifiant l'incohérence des politiques menée	Rapport d'étude disponible	2023	
	Ratifier et/ou aligner les instruments internationaux/régionaux pertinents liés aux thèmes de l'économie bleue	Instruments pertinents ratifiés/ adhérents ou alignés	Registre des instruments de ratification/ adhésion	2021-2025	C: Unité de coordination de l'économie bleue P : Ministères responsables du transport maritime; (route, rail et fleuve), sécurité, justice et pour les relations internationales
Élaborer une stratégie sectorielle axée sur la production et la durabilité des avantages pour la société	Trouver les moyens d'intégrer les stratégies et plans de transport, du commerce, des ports, de la sécurité et de la sûreté maritime et de l'application des normes	Stratégies des transports intégrées dans les plans de développement nationaux	Plan de développement national ; Plan d'action stratégique ministériel	2021-2025	C: Unité de coordination de l'économie bleue P : Ministères responsables des transports

But 1 – Transporter les cargaisons des pays africains à l'importation et à l'exportation à des taux raisonnables					
Objectif 1.1 – Contrôler les taux de fret maritime et les autres coûts de transport					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur (C) et Partenariat (P)
	Mettre en œuvre les meilleures pratiques et politiques acceptées au niveau mondial et poursuivre l'excellence dans les sciences de la navigation et les évaluations intégrées	Meilleures pratiques dans le domaine des sciences de la navigation, évaluations intégrées et politiques mises en œuvre	Rapports ministériels annuels	2021-2025	C: Ministère responsable du transport maritime P: Secteur Privé, UNCTAD, Organisation africaine du transport maritime P: DEVP
	Mettre en place des cadres de gestion pour chaque mode de transport	Cadres de gestion pour chaque mode de transport	Rapports ministériels	2021-2025	

Tableau 17. Domaine Thématique 2, Objectif 2 du But 1

But 1 – Transporter les cargaisons des pays africains à l'importation et à l'exportation à des taux raisonnables					
Objectif 1.2 – Promouvoir la bonne gouvernance du secteur et la coordination des activités du secteur					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Mettre en place des outils basés sur les droits des utilisateurs	Évaluer diverses suites de gestion du transport maritime basée sur les droits des utilisateurs et mettre en œuvre les mesures les plus appropriées	Évaluation des suites de la gestion basée sur les droits des utilisateurs. Mise en œuvre d'une gestion appropriée basée sur les droits de l'utilisateur	Rapports d'évaluation	2022-2024	C: Ministère responsable des transports P: Secteur Privé, P: États-membres, DEVP
Évaluer les contrôles d'entrée et de sortie existants et sélectionner le plus optimal	Assurer la gestion des droits de trafic maritime, ce qui permettra aux compagnies maritimes africaines de transporter les 40% du trafic reconnus par le code de conduite des conférences maritimes de la UNCTAD	Évaluation des contrôles d'entrée et de sortie effectuée. Meilleurs contrôles maintenus et/ou introduits	Rapports d'évaluation disponibles Rapports ministériels disponibles	2021-2023 2021-2023	
Mettre en place un cadre réglementaire et un soutien institutionnel pour les outils basés sur les droits des utilisateurs	Mettre en place les cadres réglementaires et le soutien institutionnel nécessaires aux outils basés sur les droits des utilisateurs	Développement et approbation de cadres réglementaires et d'un soutien institutionnel pour un outil basé sur les droits des utilisateurs	Rapports disponibles	2022-2025	
Évaluer le rapport coût-bénéfice des droits d'utilisation sur la base d'une approche de gestion	Introduire des outils sûrs basés sur les droits des utilisateurs pour une gestion efficace du transport maritime	Développement, approbation et mise en œuvre d'outils sécurisés basés sur les droits des utilisateurs	Rapports disponibles	2021-2025	
Élaborer des cadres applicables au transport maritime	Évaluer les besoins nationaux et régionaux en matière de suivi	Réalisation d'évaluations des besoins en matière de MCS	Rapport disponible	2022-2023	C: Ministère responsable du transport maritime P: UA-BIRA, DEVP
	Mettre en place dans les pays où il n'existe pas, une administration responsable de la gestion du transport maritime, comme la direction de la marine marchande	Cadre institutionnel élaboré, approuvé et mis en œuvre ,	Un cadre disponible	2021-2025	
	Mettre en place des arrangements financiers rentables et durables pour une coopération régionale efficace et effective en matière de MCS et de mise en œuvre	Mise en œuvre d'une gestion financière durable.	Rapports des RFBs et rapports nationaux disponibles	2021-2025	

Tableau 18. Domaine Thématique 2, Objectif 3 du But 1

But 1 – Transporter les cargaisons des pays africains à l'importation et à l'exportation à des taux raisonnables					
Objectif 1.3 – Promouvoir la bonne gouvernance du secteur et la coordination des activités du secteur					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Développer des stratégies pour développer et moderniser le transport maritime en Afrique	Créer des sociétés de navigation communautaires sous-régionales	Evaluer les compagnies maritimes qui ont disparu et rechercher des financements pour de nouvelles compagnies et Mise en place d'une gestion financière durable	Rapport disponible	2021-2025	C: Ministère du transport maritime CNUCED, IMO, MOWCA, Secteur Privé
	Moderniser les ports existants et construire de nouveaux ports	Les ports sont en mesure d'accueillir des navires de dernière génération	Rapports disponibles	2021-2025	C: Ministère du transport maritime CNUCED, IMO, MOWCA, Secteur Privé

Tableau 19. Domaine Thématique 2, Objectif 1 du But 2

But 2 – Développer le commerce inter- Etats					
Objectif 2.1 – Création et développement de corridors de transport					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Évaluer chaque corridor de transport, ses avantages et ses inconvénients	Mettre en place des guichets uniques dans les ports et aux postes frontières, assurer la facilitation et la fluidité du trafic interétatique, développer, renforcer les corridors routiers et ferroviaires et contribuer au renouvellement du parc de camions	L'évaluation des besoins en capacités a été réalisée et approuvée	Stratégies nationales et régionales Documents disponibles Plan d'intervention disponible	2021-2025	C: Unité de coordination de l'économie bleue P: Ministères responsables du transport maritime P: Tous les acteurs
	Simplifier les procédures et formalités de transit et de transbordement dans les ports et lutter contre les pratiques anormales sur les corridors	Les corridors de transport sont modernisés et le trafic est devenu plus fluide	Procès-verbaux du secteur et des parties prenantes	2021-2025	
	Professionnaliser les acteurs du secteur du transport routier et faire connaître et appliquer la ZELECAF,	Des acteurs du transport formés pour plus de professionnalisme	Procès-verbaux des ministères sectoriels	2021-2025	

Tableau20. Domaine Thématique 2, Objectif 2 du But 2

But 2 – Développer le commerce inter-états					
Objectif 2.2 – Développer le transport de cabotage sous-régional					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Mettre en place de nouvelles stratégies et initiatives pour la création d'entreprises de cabotage	Réaliser une étude pour connaître les raisons de l'échec de plusieurs projets, notamment la "Société Africaine de Transport et d'Opérations Maritimes" et "Ecomarine International" et fournir des recommandations pour la mise en place de toute société régionale de cabotage	Une sous-estimation claire des raisons de l'échec et des recommandations judicieuses pour la création de toute société régionale de cabotage	Rapport d'étude disponible	2022	C: Ministères responsables du transport maritime P : MOWCA, All stakeholders, UNCTAD,
	Réaliser une étude pour évaluer si le niveau de trafic entre les Etats africains justifie la création de compagnies régionales de cabotage	Évaluation du niveau de trafic au niveau régional et continental	Rapport d'étude disponible	2022	C: Ministères responsables du transport maritime P : Secteur Privé
	Rechercher des financements pour la création de compagnies régionales de cabotage si l'étude de trafic est concluante	Obtention d'un financement pour les entreprises de cabotage régional	Financement disponible	2023	C: Ministère responsable du transport maritime P: Tous les acteurs Banque Mondiale, BAD

Domaine Thématique 3: Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures

Tableau 21. Domaine Thématique 3, Objectif 1 du But 1

But 1 – Des économies et des communautés écologiquement durables et résistantes au climat					
Objectif 1.1 - Développer des stratégies intégrées pour une gestion durable de l'environnement					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Cadre stratégique intégré	Élaborer une liste de contrôle des cadres existants afin d'identifier les lacunes et de développer de nouveaux cadres	Les lacunes existantes seront identifiées	Cadre stratégique élaboré	2021	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, OIM, BAD, GEF, GCF, Banque Mondiale AU-États Membres, CERs
Concevoir un plan d'action national et régional pour garantir des économies et des communautés écologiquement durables et résistantes au climat d'ici 2065	Concevoir un plan d'action national et régional pour garantir des économies et des communautés écologiquement durables et résistantes au climat d'ici 2065	Un plan d'action sera élaboré	Cadre élaboré	2021	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, Banque Mondiale AU-États Membres, CERs
Aligner les interventions de l'économie bleue sur les accords environnementaux et autres accords internationaux, et Mettre en place des plans d'action nationaux et régionaux	Élaborer une liste de contrôle des cadres existants pour identifier les lacunes et élaborer de nouveaux cadres et effectuer un examen (dans des délais de 5 à 10 ans jusqu'en 2065) pour déterminer les interventions stratégiques de l'AUDA-NEPAD et le potentiel de mise en œuvre	Un examen sera entrepris pour déterminer les interventions stratégiques	Élaboration d'une liste de contrôle pour l'examen	2021	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, Banque Mondiale AU-États Membres, CERs

Tableau 22. Domaine Thématique 3, Objectif 2 du But 1

But 1 – Des économies et des communautés écologiquement durables et résistantes au climat					
Objectif 1.2 – Développer la capacité des économies et des communautés à résister au climat					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Instruments de renforcement des capacités pour des économies et des communautés résilientes au climat	Effectuer un examen (dans un délai de 10 ans jusqu'en 2063) pour déterminer les interventions stratégiques de l'AUDA-NEPAD et le potentiel de la coopération au développement	Un examen des interventions stratégiques sera effectué avec une période de dix ans	Instruments développés	2021-2025	C: UA-BIRA P: États Membres; CERs, EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord
Élaborer un cadre politique et un plan d'action national et régional pour intégrer des économies et des communautés résistantes au climat d'ici 2063	Déterminer, aux niveaux national et régional, les moyens par lesquels un cadre politique et un plan d'action intégrés peuvent être mis en œuvre	La politique régionale intégrée et le plan d'action seront mis en œuvre	Politique régionale	2021-2025	C: UA-BIRA P: États Membres; CERs, EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord
Évaluer l'impact des accords sur le changement climatique sur l'EB en l'Afrique	Évaluer la contribution des accords sur le changement climatique au renforcement des économies et des communautés résistantes au climat	La contribution de l'accord sur le changement climatique sera évaluée	Rapport d'évaluation	2021-2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord

But 1 – Des économies et des communautés écologiquement durables et résistantes au climat					
Objectif 1.2 – Développer la capacité des économies et des communautés à résister au climat					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Mettre en place des plans d'action nationaux et régionaux	Mettre en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux	Des plans d'action nationaux et régionaux seront mis en œuvre	Plans d'action régionaux	2021-2023	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, BANQUE MONDIALE AU-États Membres, CERs

Tableau 23. Domaine Thématique 3, Objectif 3 du But 1

But 1 – Des économies et des communautés écologiquement durables et résistantes au climat					
Objectif 1.3 – Améliorer les moyens de subsistance des communautés locales					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Développer des lignes directrices pour la communauté sociale et des mesures de protection de la communauté	Formuler des politiques sociales qui permettront aux communautés locales de participer et d'accéder à des régimes d'assurance et de crédit (santé et sécurité sociale)	La politique sociale sera formulée	Lignes directrices et sauvegardes de la communauté sociale	2021-2023	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, Banque Mondiale
	Examen des instruments visant à renforcer les normes de sécurité dans les zones de la communauté locale	Les instruments des normes de sauvegarde seront réexaminés	Sauvegardes communautaires	2021-2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord

Tableau 24. Domaine Thématique 3, Objectif 4 du But 1

But 1 – Des économies et des communautés écologiquement durables et résistantes au climat					
Objectif 1.4 – Un écosystème marin équilibré					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Développer un cadre politique et un plan d'action national et régional pour équilibrer l'utilisation des écosystèmes	Procéder à un examen des politiques aux niveaux national et régional	Les politiques visant à promouvoir l'utilisation efficace des écosystèmes seront encouragées	Cadres politiques	2021-2023	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, Banque Mondiale
Évaluer les instruments permettant d'équilibrer les écosystèmes marins	Entreprendre l'évaluation aux niveaux national et régional	Un écosystème équilibré sera mis en place au niveau national et régional.	Politique régionale	2021-2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord

Tableau 25. Domaine Thématique 3, Objectif 5 du But 1

But 1 – Des économies et des communautés écologiquement durables et résistantes au climat					
Objectif 1.5 – Élaborer un cadre de gestion des risques					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Cadre de gestion des risques	Établir un cadre de gestion des risques pour la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue	Élaboration de cadres de gestion des risques	Critères du cadre de gestion des risques	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, Banque Mondiale

Tableau 27. Domaine Thématique 3, Objectif 1 du But 2

But 2 – Tourisme côtier et marin intégré et durable					
Objectif 2.1 – Développer des stratégies intégrées pour la coopération régionale					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Évaluer et analyser les interventions pour un cadre stratégique intégré de coopération régionale	Effectuer un examen (dans un délai de 5 à 10 ans jusqu'en 2065) pour déterminer les interventions stratégiques de l'AUDA-NEPAD et le potentiel de mise en œuvre	Un examen des interventions stratégiques sera entrepris	Cadre stratégique intégré	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, BANQUE MONDIALE
Concevoir un plan d'action régional pour assurer une coopération régionale intégrée d'ici 2065	Déterminer, au niveau régional, les moyens par lesquels une stratégie intégrée peut être mise en œuvre	Les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie régionale intégrée seront déterminés	Plan d'action régional	2021- 2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord
Évaluer bimpact des accords régionaux sur l'économie bleue de l'Afrique	Évaluer la contribution des accords régionaux à la réalisation d'une Afrique unie	La contribution des accords régionaux sera évaluée Des plans d'action régionaux seront mis en œuvre	Accords régionaux sur l'EB	2021-2025	C: UA-BIRA P: UN-ECA, BAD,
Mettre en place un plan d'action régional	Mettre en œuvre les plans d'action régionaux	Des plans d'action régionaux seront mis en œuvre	Plan d'action régional	2021-2023	C: UA-BIRA P: MS; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord

Tableau 28. Domaine Thématique 3, Objectif 2 du But 2

But 2 – Tourisme côtier et marin intégré et durable					
Objectif 2.2 – Développer la capacité à renforcer les institutions régionales					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Évaluer les instruments de renforcement des capacités pour l'intégration et la coopération régionales	Effectuer un examen (dans un délai de 10 ans jusqu'en 2065) pour déterminer les interventions stratégiques de l'AUDA-NEPAD et le potentiel de la coopération au développement	Un examen des interventions stratégiques sera entrepris	Rapport d'évaluation	2021-2023	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, Banque Mondiale
Développer un cadre de politique régionale et un plan d'action pour intégrer la coopération d'ici 2065	Déterminer, au niveau régional, les moyens par lesquels un cadre politique et un plan d'action intégrés peuvent être mis en œuvre	Les mécanismes de mise en œuvre du cadre politique intégré seront déterminés aux niveaux national et régional	Politique régionale	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord
Évaluer l'impact des accords régionaux sur le bleu d'Afrique	Évaluer la contribution des accords régionaux au renforcement de la coopération	La contribution des accords régionaux sera évaluée	Rapport d'évaluation	2021-2023	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, BAD,
Mettre en place des plans d'action régionaux	Mettre en œuvre les plans d'action régionaux	Des plans d'action régionaux seront mis en œuvre	Plan d'action régional	2021-2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord

Tableau 29. Domaine Thématique 3, Objectif 3 du But 2

But 2 –Tourisme côtier et marin intégré et durable					
Objectif 2.3 – Collaboration harmonisée sur les questions transfrontalières					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Plan d'action conjoint	Revoir et réaligner les cadres et politiques régionaux existants	Les cadres régionaux seront revus et réalignés avec l'EB	Plan d'action	2021-2023	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, Banque Mondiale
	Établir un mécanisme de mise en œuvre conjointe	Un mécanisme de mise en œuvre conjointe sera mis en place	Mécanisme de mise en œuvre	2021-2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord
	Promouvoir un mécanisme participatif sur les acteurs transfrontaliers	La participation des parties prenantes transfrontalières sera encouragée	Mécanisme participatif	2021-2023	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, BAD,

Tableau 30. Domaine Thématique 3, Objectif 4 du But 2

But 2 – Tourisme côtier et marin intégré et durable					
Objectif 2.4 – Renforcer le partenariat entre le public et le Secteur Privé					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Engagement du partenariat public	Accroître la sensibilisation à la participation et à l'engagement du secteur public	La sensibilisation à la participation et à l'engagement dans les PPP sera renforcée	Participation dans les PPP	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, Banque Mondiale
	Développer un environnement politique favorable	Une politique d'habilitation sera élaborée	Politique d'habilitation	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord
	Renforcer les canaux de communication entre le public et le secteur privé	Les chaînes communautaires entre le public et le privé seront renforcées	Canaux établis	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, BAD,

Tableau 31. Domaine Thématique 3, Objectif 5 du But 2

But 1 –Tourisme côtier et marin intégré et durable					
Objectif 2.5 – Promouvoir la R&D et le transfert de technologie					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
L'EB piloté par la R&D et le transfert de technologie	Créer un environnement institutionnel favorable à la R&D, au transfert de technologie et à l'innovation pour stimuler l'EB	Un environnement institutionnel sera créé pour la R&D, le TT pour conduire l'EB	R & D pour le transfert de technologie	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, ~GEF, GCF, Banque Mondiale
	Renforcer les capacités de soutien à la R&D et au TT pour stimuler l'EB	Les capacités seront renforcées pour soutenir la R&D, le TT pour conduire l'EB	Capacité développée	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord

Tableau 32. Domaine Thématique 3, Objectif 6 du But 2

But 2 – Tourisme côtier et marin intégré et durable					
Objectif 2.6 – Soutenir le mécanisme de planification intégrée					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Planification Spatial intégré	Examiner les plans existants, identifier les lacunes et partager les meilleures pratiques	Les lacunes et les meilleures pratiques seront identifiées et partagées	Plan spatial intégré	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, Banque Mondiale, UNDP
	Intégrer l'économie verte et la planification de l'économie bleue	L'économie verte sera intégrée à l'économie bleue	EB intégré	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord

Tableau 33. Domaine Thématique 3, Objectif 7 du But 2

But 2 – Tourisme côtier et marin intégré et durable					
Objectif 2.7 – Renforcer le mécanisme inter et intra coordonné					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Mécanisme coordonné	Examiner les mécanismes de coordination en place et renforcer leurs capacités	Les mécanismes de coordination seront revus et appliqués	Mécanisme de coordination	2021-2023	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, BANQUE MONDIALE
	Réalignement du mécanisme de coordination	Les mécanismes de coordination seront réalignés	Mécanisme de coordination alignée	2021-2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord
	Participation des parties prenantes dans la coordination	Les parties prenantes seront engagées	Parties prenantes engagées	2021-2023	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, BAD,

Tableau 34. Domaine Thématique 3, Objectif 1 du But 3

But 3 – Tourisme durable					
Objectif 3.1 – Développer des stratégies intégrées pour le tourisme durable					
Cibles	**Actions**	**Résultats attendus**	**Moyen de vérification**	**Période**	**Coordinateur et Partenariat**
Stratégie intégrée pour un tourisme durable	Promouvoir des mécanismes qui garantissent que l'Afrique est une destination touristique durable	Le mécanisme pour un tourisme durable en Afrique sera promu	Stratégie intégrée du tourisme	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, BANQUE MONDIALE
	Développer un tourisme responsable	Le tourisme responsable sera développé	Développer le tourisme responsable	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord
	Revoir et améliorer la qualité des produits et services touristiques, guichet unique à la frontière (services de permets de séjour)	La qualité des produits touristiques sera revue et améliorée au-delà des frontières	Assurance de la qualité (AQ)	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, BAD,

Tableau 35. Domaine Thématique 3, Objectif 2 du But 3

But 3 – But 3 Tourisme durable					
Objectif 3.2 – Développer des stratégies intégrées d'infrastructures touristiques					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Système intégré de soutien aux infrastructures	Mise à niveau et normalisation du système d'infrastructure	Le système d'infrastructure sera mis à niveau et normalisé	Stratégie intégrée d'infrastructure	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, BANQUE MONDIALE
	Ressources d'infrastructure partagées	Les ressources d'infrastructure seront partagées	Ressources d'infrastructure partagées	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord

Tableau 36. Domaine Thématique 3, Objectif 1 du But 4

But 4 – Infrastructure résiliente, carbone bleu et autres services écosystémiques					
Objectif 4.1 – Développer des stratégies pour des infrastructures et des services écosystémiques résilients					
Cibles	**Actions**	**Résultats attendus**	**Moyen de vérification**	**Période**	**Coordinateur et Partenariat**
Infrastructure résiliente intégrée	Examiner les meilleures pratiques internationales en matière de réduction des risques de catastrophes afin d'améliorer la résilience climatique et normes	Les meilleures pratiques internationales en matière de réduction des risques seront examinées et amélioreront la résilience climatique	Stratégie intégrée pour des infrastructures résilientes	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, BANQUE MONDIALE
	Réalisation d'une évaluation régionale des risques climatiques	L'évaluation régionale des risques climatiques sera réalisée	Réalisation d'une évaluation régionale	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord
	Internaliser les meilleures pratiques internationales et encourager les initiatives de mise en œuvre bilatérales, multilatérales et régionales	Les meilleures pratiques internationales seront internalisées	Internalisation des meilleures pratiques	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, BAD,

Tableau 37. Domaine Thématique 3, Objectif 2 du But 4

But 4 – But 4 Infrastructure résiliente, carbone bleu et autres services écosystémiques					
Objectif 4.2 – Établir des liens stratégiques, notamment en matière d'infrastructures					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Liens établis avec les infrastructures	Étudier les meilleurs emplacements géographiques pour le développement des plates-formes	Les emplacements des centres géographiques seront étudiés	Liens établis pour les infrastructures	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, IMO, BAD, GEF, GCF, BANQUE MONDIALE
	Cartographier les corridors d'infrastructure pour améliorer les liaisons	Les couloirs d'infrastructure seront tracés	Couloirs d'infrastructure cartographiés	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, Bloc Afrique du Nord

But 4 – But 4 Infrastructure résiliente, carbone bleu et autres services écosystémiques					
Objectif 4.2 – Établir des liens stratégiques, notamment en matière d'infrastructures					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
	Intégrer le développement des infrastructures régionales	L'infrastructure pour le développement régional sera intégrée	Infrastructure régionale intégrée	2021-2025	C: UA-BIRA P: ONU Environnement, BAD,

Domaine Thématique 4: Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes

Tableau 38. Domaine Thématique 4, Objectif 1 du But 1

But 1 – Débloquer le potentiel d'énergie bleue durable					
Objectif 1.1 – Augmenter la pénétration de l'énergie bleue dans le bouquet énergétique					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Evaluer le potentiel de l'énergie bleue	Évaluer et déterminer le potentiel du bouquet énergétique bleu durable.	Évaluation de l'SBE prioritaire terminée	Rapport d'évaluation du SBE	2021 - 2022	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, UNECA, BAD, BANQUE MONDIALE
	Évaluer la possibilité d'intégrer l'énergie géothermique à l'énergie durable partout où cela est possible, c'est-à-dire si l'énergie bleue est à proximité du potentiel géothermique.	Identification des sites potentiels d'énergie géothermique qui pourraient être intégrés à l'SBE	Identification de sites potentiels de production d'énergie géothermique	2022	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, UNECA, BAD, BANQUE MONDIALE
Piloter le déploiement d'un bouquet énergétique bleu durable	Mener des études de faisabilité sur les projets potentiels sélectionnés qui pourraient être mis en œuvre à court (2024), moyen (2035) et long terme (2063), dont 2020 pourrait être une référence.	Études de faisabilité de la SBE réalisées	Rapport de l'étude de faisabilité	2021 - 2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD
	Tester la viabilité technique et financière d'une sélection de technologies d'énergie bleue durable	Tester au moins cinq projets SBE	Cinq projets pilotes	2022 – 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD

Tableau 39. Domaine Thématique 4 Objectif 2 du But 1

But 1 – Débloquer le potentiel d'énergie bleue durable					
Objectif 1.2 – Contribuer à l'augmentation d'une énergie fiable, abordable et moderne					
Cibles	Actions/Activités	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Identifier les technologies de l'énergie bleue durable arrivées à maturité qui pourraient être mises en œuvre dans un avenir proche	Déterminer les emplacements potentiels pour des technologies d'énergie bleue durables, matures et économiquement et technologiquement réalisables, telles que l'application de l'énergie solaire photovoltaïque flottante (FPV), là où des centrales hydroélectriques sont déjà en fonctionnement.	Identification des lacs potentiels pour l'installation de FPV et achèvement de l'étude de faisabilité	Nombre de lacs potentiels et capacité installée	2021 - 2022	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, USAID – Power Africa, SACREEE, CEDEAO-EREP, et RCREEE, BAD, BANQUE MONDIALE, CTCN
	Déterminer les emplacements potentiels pour tous les autres emplacements d'énergie bleue	Identification des domaines potentiels du SBE prêts à être mis en œuvre ainsi que pour la R&D	Rapport d'analyse du potentiel	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, BAD, BANQUE MONDIALE, UNECA

But 1 – Débloquer le potentiel d'énergie bleue durable					
Objectif 1.2 – Contribuer à l'augmentation d'une énergie fiable, abordable et moderne					
Cibles	Actions/Activités	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Mettre en œuvre des projets d'énergie bleue durable	Au moins 15 % de l'énergie doit provenir d'une énergie bleue durable telle que l'énergie éolienne en mer (30 %), l'énergie solaire photovoltaïque flottante (20 %), la conversion de l'énergie des vagues (20 %), les biocarburants à base d'algues marines (10 %), le pétrole et le gaz (20 %)	Au moins cinq types de projets SBE mis en œuvre	Cinq SBE installés	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, USAID – Power Africa, SACREEE, CEDEAO-EREP, et RCREEE.
Promouvoir l'application de l'énergie éolienne en mer pour la production d'hydrogène	Essai pilote de production d'hydrogène à partir de l'énergie éolienne en me	Projet pilote terminé	Production d'hydrogène	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, USAID – Power Africa, SACREEE, CEDEAO-EREP, et RCREEE
Entreprendre un voyage d'étude pour partager les expériences dans la mise en œuvre des technologies de l'énergie bleue durable	Entreprendre un voyage d'étude pour partager les expériences dans le développement et l'application de certaines des technologies prometteuses telles que la FPV, la conversion de l'énergie des vagues et la production d'hydrogène.	Voyage d'étude effectué dans certains pays africains et autres	Nombre de voyages d'étude, de participants et de pays participants	2021 - 2030	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD
Identifier les ressources énergétiques bleues durables qui pourraient aider à la transition vers des Cibles plus durables et applicables des communautés bénéficiaires	Identifier les Cibles bénéficiaires qui pourraient bénéficier d'une énergie bleue durable.	Communautés bénéficiaires identifiées	Nombre de communautés bénéficiaires	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, UNECA

Tableau 40. Domaine Thématique 4, Objectif 3 du But 1

But 1 – Débloquer le potentiel d'énergie bleue durable					
Objectif 1.3 – Évaluer la disponibilité d'infrastructures suffisantes au niveau (a) national, (b) régional, (c) et continental					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Effectuer une évaluation de la fiabilité et de l'état de préparation des infrastructures nationales	Entreprendre une étude de disponibilité et de fiabilité des infrastructures énergétiques (réseau électrique et pipeline) pour accueillir le développement et l'évacuation de l'énergie bleue	L'évaluation des infrastructures énergétiques terminée	Rapport d'évaluation des infrastructures énergétiques	2021 – 2024	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, USAID – Power Africa. BAD, BANQUE MONDIALE
	Entreprendre des études de faisabilité pour l'intégration de l'énergie bleue durable dans le réseau électrique et en faire bénéficier les pays enclavés	Achèvement des études de faisabilité sur l'infrastructure de réseau	Rapport d'étude de faisabilité sur l'infrastructure de réseau	2021 – 2024	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, BAD, BANQUE MONDIALE
	Identify gaps that require investment et infrastructure development to realize the application of sustainable blue energy	Lacunes identifiées dans les infrastructures existantes	Rapport sur les lacunes en matière d'investissement	2021 – 2022	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA -NEPAD, BAD, BANQUE MONDIALE

But 1 – Débloquer le potentiel d'énergie bleue durable					
Objectif 1.3 – Évaluer la disponibilité d'infrastructures suffisantes au niveau (a) national, (b) régional, (c) et continental					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Déterminer les besoins en infrastructures régionales	Entreprendre la mise en place d'une infrastructure régionale de réseau électrique, en particulier pour les trois régions du pool énergétique africain qui disposent d'un potentiel éolien offshore, comme le pool énergétique d'Afrique australe (SAPP), le pool énergétique d'Afrique orientale (EAPP) et le Comité maghrébin de l'électricité (COMELEC)	Identification des besoins en infrastructures énergétiques régionales et proposition de mise en œuvre terminée	Propositions potentielles	2021 – 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, USAID – Power Africa, SACREEE, CEDEAO-EREP, et RCREEE.
	Déterminer les lacunes des infrastructures de gazoduc déjà en cours et proposer des besoins pour la mise en œuvre	Identification des lacunes dans les capacités des gazoducs et achèvement de la proposition de mise en œuvre	Rapport sur les lacunes dans les capacités des gazoducs	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, BAD, BANQUE MONDIALE
	Déterminer les besoins en infrastructures de gaz naturel dans les pays où de nouveaux gisements de pétrole et de gaz sont découverts.	Besoins potentiels en matière de gazoducs identifiés	Rapport d'analyse des besoins en matière de gazoduc	2021 – 2022	

Tableau 41. Domaine Thématique 4, Objectif 4 du But 1

But 1 – Débloquer le potentiel d'énergie bleue durable					
Objectif 1.4 – Faire fonctionner l'économie bleue					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Identifier les besoins énergétiques de l'économie bleue	Déterminer les besoins énergétiques de l'économie bleue pour différentes applications fonctionnant dans l'économie bleue, notamment l'aquaculture marine en mer, les algues marines, l'extraction de minéraux d'eau de mer, le dessalement, les réseaux électriques des communautés côtières, l'observation et la navigation océaniques, et les véhicules sous-marins	Déterminer les besoins énergétiques potentiels des secteurs de l'économie bleue qui pourraient être alimentés par les activités de SBE	Identification et sélection des applications potentielles du SBE pour l'économie bleue - Rapport d'évaluation	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, SADC-SACREEE, CEDEAO-EREP, RCREEE, BAD, BANQUE MONDIALE
	Déterminer les besoins énergétiques de l'économie bleue en exploitant les entrées qui pourraient bénéficier d'une énergie bleue durable, comme la production aquacole, les communautés le long des rivières et des lacs qui pourraient bénéficier de la FPV, l'agriculture, c'est-à-dire l'alimentation de l'irrigation et de la production	Communautés cibles potentielles de l'entrée et activités identifiées et mises en œuvre	Nombre de demandes et de bénéficiaires potentiels - Rapport d'évaluation	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, SADC-SACREEE, CEDEAO-EREP, RCREEE, BAD, BANQUE MONDIALE, UNEP, UNIDO
Identifier les dispositifs d'alimentation en énergie bleue durable	Identifier les technologies d'alimentation de l'économie bleue applicables qui pourraient être appliquées à divers services	Liste des dispositifs d'alimentation innovants dans l'océan identifiés et recommandation fournie sur une base annuelle	Rapport d'évaluation et d'application des dispositifs d'alimentation innovants	2021-2022	C: UA-BIRA P: AUDA -NEPAD, UNIDO, CTCN, UNEP, UNIDO

Tableau 42. Domaine Thématique 4, Objectif 1 du But 2

But 2 – Créer un environnement réglementaire favorable au développement et à l'application de l'énergie bleue durable					
Objectif 2.1 – Réformer les structures financières non durables et créer des instruments de financement de l'énergie favorables					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Réforme des subventions à l'énergie et réforme de la restructuration des tarifs	Transformer la subvention actuelle des tarifs d'électricité en un système de tarification de l'électricité axé sur le marché	La transformation du tarif de l'électricité est achevée	Rapport sur les tarifs de l'électricité	2021 – 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, , USAID – Power Africa, SACREEE, CEDEAO-EREP, et RCREEE
	Introduire des mécanismes de financement innovants et créer un mécanisme de "Fonds bleu pour l'énergie" similaire au "Green bonds" pour les énergies renouvelables.	Mise en place de mécanismes de financement innovants achevée et création d'un "Fonds bleu pour l'énergie"	Mécanisme de financement innovant et fonctionnel Création du Blue Energy Bond	2021 – 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, BAD, BANQUE MONDIALE, UNECA
	Mettre à jour et introduire de nouveaux systèmes de gestion des données énergétiques pour accroître l'efficacité, la transparence et la fiabilité	Système de gestion des données	Système de gestion des données des services publics fonctionnels	2021 – 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, SADC-SACREEE, CEDEAO-EREP, RCREEE, BAD, BANQUE MONDIALE
Renforcer la capacité financière et la solvabilité des entités publiques	Transformer les structures des services publics en fonction des aspirations de développement d'une manière qui pourrait encourager les investissements dans l'énergie bleue durable.	Transformation des structures de services publics achevée	Adoption de la transformation de la structure des services publics	2021 – 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, BAD, IFC
Élaborer des cadres de politique tarifaire clairs et efficaces qui permettent au secteur privé d'investir	Élaborer et mettre en œuvre une politique tarifaire qui encourage les investisseurs et les utilisateurs. Elle doit être ouverte et transparente, c'est-à-dire que les marchés publics doivent être passés, etc	Développement et mise à jour de la politique tarifaire	Politique tarifaire adoptée	2021 – 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, BAD, IFC

Tableau 43. Domaine Thématique 4, Objectif 2 du But 2

But 2 – Créer un environnement réglementaire favorable au développement et à l'application de l'énergie bleue durable					
Objectif 2.2 – Développer un plan directeur pour l'énergie bleue durable et ses dérivés politiques					
Cibles	**Actions**	**Résultats attendus**	**Moyen de vérification**	**Période**	**Coordinateur et Partenariat**
Évaluer l'état des stratégies en matière d'énergies renouvelables et d'énergie bleue durable	Identifier le besoin de développer une stratégie nationale indépendante en matière d'énergie bleue et entreprendre des actions pour développer la stratégie	Évaluation des stratégies en matière d'énergies renouvelables révisées et identification du besoin d'une stratégie indépendante en matière d'énergie bleue—	Révision et adoption de stratégies en matière d'énergies renouvelables	2021 - 2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, SADC-SACREEE, CEDEAO-EREP, et RCREEE

But 2 – Créer un environnement réglementaire favorable au développement et à l'application de l'énergie bleue durable					
Objectif 2.2 – Développer un plan directeur pour l'énergie bleue durable et ses dérivés politiques					
Cibles	**Actions**	**Résultats attendus**	**Moyen de vérification**	**Période**	**Coordinateur et Partenariat**
Développer et incorporer l'énergie bleue durable dans la stratégie nationale	Développer une stratégie d'énergie bleue durable	Stratégie d'énergie bleue durable élaborée	Adoption d'une stratégie pour l'énergie bleue durable	2021 – 2022	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, UNECA, BAD, BANQUE MONDIALE
	Intégrer le bouquet énergétique bleu durable dans la stratégie ou la feuille de route nationale pour les énergies renouvelables	Intégrer l'énergie bleue durable dans la stratégie pour les énergies renouvelables	Adoption d'une stratégie d'intégration de l'énergie bleue durable dans les énergies renouvelables	2021 – 2023	
	Élaborer une stratégie à long terme en matière d'énergie bleue durable et quantifier sa contribution (analyse de scénarios à faible émission de carbone).	Une analyse de scénarios de développement à faible émission de carbone a été réalisée, y compris l'analyse de scénarios de développement à faible émission de carbone (SBE).	Rapport d'analyse des scénarios de développement à faible émission de carbone	2021 – 2022	
Mise à jour des règlements et des politiques pour répondre aux nouveaux développements et aux nouvelles exigences	Mise à jour des cadres réglementaires pour répondre aux exigences de l'énergie bleue durable	Cadres réglementaires nationaux mis à jour	Adoption de cadres réglementaires nationaux	2021 – 2025	
	Harmoniser les réglementations et les politiques régionales pour réduire les risques et encourager la collaboration	Harmonisation des réglementations régionales	Adoption de règlements régionaux harmonisés	2021 – 2025	
Étudier comment l'énergie bleue permet à la productivité locale d'utiliser l'énergie	Évaluer la contribution de SBE à l'éradication de la pauvreté et à l'augmentation des revenus des communautés, en particulier dans les zones côtières.	Identification des communautés défavorisées et des projets d'ESB pour stimuler l'économie locale	Rapport d'évaluation	2021 – 2025	
	Synergie de l'économie bleue avec le développement économique afin que la consommation d'électricité par capital augmente	Contribution de la SBE au développement économique national quantifiée	Rapport d'étude	2021 – 2025	

Tableau 44. Domaine Thématique 4, Objectif 3 du But 2

But 2 – Créer un environnement réglementaire favorable au développement et à l'application de l'énergie bleue durable					
Objectif 2.3 – Élaborer des lignes directrices pour l'évaluation des incidences environnementales et sociales					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Ligne directrice sur l'évaluation des incidences sur l'environnement	Élaborer des lignes directrices sur l'évaluation des incidences sur l'environnement et/ou mettre à jour celles qui existent déjà	Lignes directrices sur l'évaluation des incidences sur l'environnement achevées	Ligne directrice sur l'évaluation des incidences sur l'environnement / rapport	2021 – 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AUDA-NEPAD, BAD, UNECA, BANQUE MONDIALE
	Développer une EIE stratégique régionale pour l'énergie bleue et harmoniser les stratégies nationales pour envisager le développement de l'énergie bleue	Ligne directrice sur l'évaluation stratégique de l'impact environnemental achevée	Ligne directrice l'évaluation stratégique de l'impact environnemental// rapport	2021 – 2025	

Développer les zones sensibles sur le plan environnemental	Développer les zones sensibles sur le plan environnemental et déterminer à l'avance les corridors sensibles sur le plan environnemental dans le but d'accélérer l'octroi de licences d'exploration et de minimiser les impacts	Zones environnementales sensibles identifiées dans les couloirs de la SBE	Rapport sur les zones environnementales sensibles	2021 – 2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AUDA-NEPAD, UNECA, BANQUE MONDIALE
	Développer la cartographie spatiale des zones écologiquement sensibles	Cartographie spatiale achevée	Cartographie spatiale en ligne	2021 – 2025	

Tableau 45. Domaine Thématique 4, Objectif 1 du But 3

But 3 – Répondre à la demande croissante de ressources minérales pour la prospérité économique					
Objectif 3.1 – Augmenter la production minière des grands fonds marins et de l'eau de mer pour répondre à la demande et assurer la prospérité économique					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Évaluer et cartographier la zone d'extraction potentielle des minéraux	Déterminer les types de ressources minérales et élaborer un rapport d'évaluation préliminaire	Rapport d'évaluation potentielle terminé	Rapport d'évaluation potentielle	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AMDC, ISA, BAD, BANQUE MONDIALE
Déterminer la viabilité économique, financière et technique des potentiels d'exploitation minière des grands fonds et de l'eau de mer	Quantifier la viabilité économique des potentiels d'exploitation minière des grands fonds et de l'eau de mer	Viabilité économique et technique déterminée	Rapport sur la viabilité économique	2022-2025	
	Entreprendre une analyse des risques, notamment financiers, environnementaux, réglementaires et climatiques	Rapport d'évaluation des risques terminé	Rapport d'évaluation des risques	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AMDC, BAD, BANQUE MONDIALE
Intégration de l'industrie minière dans l'économie nationale et locale	Quantifier la contribution économique nationale du potentiel	Rapport national sur la contribution économique achevé	Rapport national sur la contribution économique	2021 - 2025	
	Quantifier la contribution de l'activité minière à l'économie locale par la création d'emplois et la contribution économique	Rapport sur la création d'emplois et l'égalité des sexes achevé	Apport sur la création d'emplois et l'égalité des sexes	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AMDC, ACBF, BAD, BANQUE MONDIALE

Tableau 46. Domaine Thématique 4, Objectif 2 du But 3

But 3 – Répondre à la demande croissante de ressources minérales pour la prospérité économique					
Objectif 3.2 – Créer des cadres réglementaires favorables à l'exploration des eaux profondes					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Développez un cadre réglementaire	Développer un cadre réglementaire conforme aux règles et réglementations minières internationales et aux meilleures pratiques. Le cadre réglementaire devrait garantir son application non seulement pour les licences de prospection mais aussi pour les négociations afin de répondre à l'intérêt national	Cadre réglementaire élaboré	Rapport sur le cadre réglementaire	2021 - 2023	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AUDA-NEPAD, AMDC, ISA
	Élaborer des normes réglementaires minimales d'exploitation au niveau continental (Protocole d'exploitation minière de l'UA)	Normes de fonctionnement achevées	Normes de fonctionnement adoptées	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AUDA-NEPAD, AMDC, ISA
Réglementer l'application de l'énergie bleue pour les activités minières	Élaborer un cadre réglementaire pour l'application des exigences en matière d'énergie bleue durable pour les activités minières	Règlement pour l'application de l'ESB dans les activités minières finalisé	La demande de la SBE pour l'exploitation minière est réglementée	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AUDA-NEPAD, AMDC, ISA

Tableau 47. Domaine Thématique 4, Objectif 3 du But 3

But 3 – Répondre à la demande croissante de ressources minérales pour la prospérité économique					
Objectif 3.3 – Promouvoir des pratiques durables et respectueuses de l'environnement en matière d'exploration et d'exploitation minière en eaux profondes					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Études de base	Élaborer des études de base qui déterminent les conditions environnementales détaillées dans les sites potentiels d'exploitation minière	Évaluation de base terminée	Rapport d'évaluation de base	2021- 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AUDA-NEPAD, AMDC, ISA
	Entreprendre une étude environnementale et développer une cartographie spatiale, qui identifie les zones environnementales sensibles	Détermination des zones environnementales sensibles spécifiques	Rapport d'enquête sur les zones environnementales sensibles spécifiques	2021 - 2025	
Élaborer une ligne directrice régionale stratégique pour l'environnement	Élaborer une ligne directrice sur l'évaluation de l'impact environnemental spécifique à l'exploitation minière des grands fonds marins et à l'exploitation minière en eau de mer	Ligne directrice sur l'évaluation de l'impact environnemental de l'exploitation minière des grands fonds marins et de l'exploitation minière en eau de mer	Mise en œuvre de la directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement de l'exploitation minière des grands fonds marins et de l'extraction en eau de mer	2021 - 2025	

Tableau 48. Domaine Thématique 4, Objectif 4 du But 3

But 3 – Répondre à la demande croissante de ressources minérales pour la prospérité économique					
Objectif 3.4 – Renforcement des capacités et transfert de technologies					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Renforcement des capacités	Développer une évaluation et une stratégie des besoins en compétences (techniques, politiques, financières et de négociation) pour l'exploitation minière en eau profonde et en eau de mer	Évaluation des besoins en compétences terminée	Rapport d'évaluation des besoins en compétences	2021 - 2022	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AUDA-NEPAD, ACBF
	Développer les capacités nationales en matière d'exploitation minière des grands fonds marins et de l'eau de mer	Renforcement des capacités nationales en matière de compétences	Nombre d'experts formés	2021 - 2030	
	Entreprendre une évaluation de l'état de préparation des capacités continentales (institutionnelles, techniques et financières)	Étude de l'état de préparation des capacités continentales terminée	Rapport sur l'état de préparation des capacités continentales	2021 - 2025	
	Développer une évaluation des compétences spécifiques au genre et une stratégie d'autonomisation	Évaluation spécifique au genre et stratégie d'autonomisation achevée	Rapport d'évaluation et de stratégie spécifique au genre	2021 - 2024	
Promouvoir le transfert de technologie	Entreprendre des voyages d'étude en Afrique et à l'étranger pour acquérir plus d'expérience en vue d'une application rapide.	Voyage d'étude effectué	Nombre d'experts et de voyages d'étude effectués	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AUDA-NEPAD
Évaluer et créer une base de données	Créer une base de données sur les institutions africaines et renforcer leur capacité à mener des activités d'exploitation minière en eau profonde et en eau de mer	Capacité renforcée et base de données créée	Base de données des compétences disponible en ligne	2021 - 2025	
Mécanisme d'échange d'informations	Créer une base de données continentale des professionnels des mines pour un partage d'expérience concerté et un renforcement des capacités	Création d'une base de données professionnelle et mise à jour chaque année	Base de données professionnelle lancée	2022 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, CERs, AUDA-NEPAD, UNEP, CTCN
	Mettre en place un centre d'information sur le statut de six capitales telles que le capital financier, humain, naturel, physique, politique et social.	Création et mise à jour annuelle d'un centre d'échange d'informations	Centre d'échange d'informations disponible en ligne	2021 - 2025	

Tableau 49. Domaine Thématique 4, Objectif 1 du But 4

But 4 – Optimiser l'application des industries innovantes					
Objectif 4.1 - Élaborer un cadre politique pour accélérer le transfert et l'application des technologies de l'économie bleue					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Cadre réglementaire pour les industries innovantes de l'économie bleue	Élaborer un cadre politique qui favorise l'institutionnalisation de la R&D pour les industries innovantes	Cadre réglementaire élaboré et approuvé	Cadre réglementaire adopté	2021 - 2023	C: UA-BIRA P: AOSTI, AUDA-NEPAD
	Développer un cadre réglementaire continental et régional qui favorise la coopération et le partage des ressources	Cadre réglementaire continental et régional	Mise en place d'un cadre réglementaire continental et régional	2021 - 2025	
	Élaborer des normes de santé et de sécurité alignées sur les normes de santé et de sécurité au travail spécifiques à tous les secteurs	Finalisation des normes de santé et de sécurité	Approbation des normes de santé et de sécurité	2023 - 2025	
Institutionnaliser la recherche et le développement pour les industries innovantes dans l'économie bleue	Institutionnaliser la recherche et le développement pour les industries innovantes	Recherche et développement pour les industries innovantes institutionnalisées	La R&D institutionnalisée	2020 - 2023	

Tableau 50. Domaine Thématique 4, Objectif 2 du But 4

But 4 – Exploiter le potentiel des industries innovantes par la recherche et le développement					
Objectif 4.2 – Renforcer les capacités institutionnelles, financières et humaines					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Renforcer les institutions	Identifier les besoins institutionnels et prendre des mesures pour renforcer la recherche et le développement au niveau national pour les industries innovantes	Recherche et développement renforcée	Nombre d'institutions nationales renforcées	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: ACBF
	Renforcer les institutions régionales et continentales de R&D et d'innovation	Recherche et développement régionale renforcée	Nombre d'institutions continentales renforcées	2022 – 2025	C: UA-BIRA P: ACBF
	Développer un cadre institutionnel qui encourage, soutient et promeut l'innovation par des mécanismes habilitants, par exemple en soutenant et en créant des incubateurs pour l'innovation, et la recherche et le développement	Plan directeur pour encourager l'esprit d'entreprise par l'incubation mis en œuvre	Document sur le cadre institutionnel	2022 - 2025	C: UA-BIRA P: ACBF
Capacité humaine	Déterminer les besoins en capacité humaine pour la recherche et le développement de l'économie bleue	Évaluation des besoins en capacité humaine terminée	Rapport d'évaluation des besoins en capacités humaines	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: ACBF
	Développer une stratégie de renforcement des capacités nationales, régionales et continentales	Stratégie de renforcement des capacités régionales achevée	Rapport sur la stratégie de renforcement des capacités régionales	2021-2025	C: UA-BIRA P: ACBF
	Développer le renforcement des capacités spécifiques au genre pour assurer l'application de l'équité entre les sexes.	Stratégie de renforcement des capacités spécifiques au genre achevée	Rapport sur la stratégie de renforcement des capacités spécifiques au genre	2021-2025	C: UA-BIRA P: ACBF
Soutien financier	Déterminer les besoins financiers pour le renforcement des capacités institutionnelles et humaines	Besoins financiers estimés	Rapport d'évaluation des besoins financiers	2021-2024	C: UA-BIRA P: ACBF
	Assurer un soutien financier durable	Financement assuré	Financement disponible	2021-2025	C: UA-BIRA P: ACBF

Tableau 51. Domaine Thématique 4, Objectif 3 du But 4

But 4 – Exploiter le potentiel des industries innovantes par la recherche et le développement					
Objectif 4.3 –Promouvoir l'application des industries innovantes					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Adaptation à l'élévation du niveau de la mer et production d'énergie des vagues	Intégrer la technologie de conversion de l'énergie des vagues (WEC) aux projets d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer (Adaptation Côtière - Nexus de Conversion de l'Energie des Vagues) et mettre en œuvre au moins trois projets	Au moins trois technologies de conversion de l'énergie des vagues intégrées à l'adaptation côtière	Trois projets d'adaptation énergétique mis en œuvre	2021 – 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD
Dessalement utilisant l'énergie bleue durable	Mettre en œuvre au moins trois projets de dessalement à petite ou moyenne échelle utilisant la technologie de l'énergie marine (Energie marine - Nexus de dessalement)	Au moins trois systèmes de dessalement alimentés par la SBE mis en œuvre	Trois usines de dessalement	2022- 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, CTCN, UNEP, UNIDO
Produire de l'hydrogène en utilisant une énergie bleue durable	Mettre en place au moins trois installations de production d'hydrogène alimentées par des éoliennes en mer (Off-shore Wind et Hydrogen Production Nexus)	Mettre en place au moins trois systèmes à hydrogène alimentés par des éoliennes en mer	Trois projets sur l'hydrogène	2022-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, CTCN, UNEP, UNIDO
Faire fonctionner les activités de l'économie bleue	Évaluer l'application de l'énergie marine pour alimenter l'économie bleue, en particulier pour alimenter les véhicules sans pilote dans l'exploitation minière des grands fonds marins	Systèmes d'exploitation minière durable alimentés en énergie bleue introduits et mis en œuvre	Nombre et capacité installée	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, CTCN, UNEP, UNIDO
	Déterminer et mettre en œuvre l'application de l'énergie bleue durable pour différents secteurs de l'énergie bleue, notamment l'aquaculture, la fabrication de glace et les activités maritimes	Faisabilité des projets réalisés et des projets mis en œuvre	Nombre de projets pilotes	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, CTCN, UNEP, UNIDO
Application des industries innovantes dans tous les secteurs	Développer les potentiels d'application des industries innovantes sectorielles et sélectionner des projets réalisables dans les secteurs de l'économie bleue	Détermination des besoins énergétiques de l'économie bleue et mise en œuvre des projets	Rapport sur les besoins énergétiques de l'économie bleue et nombre de projets pilotes	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, CTCN, UNEP, UNIDO
	Promouvoir l'application des économies d'échelle de marché et de production dans l'économie bleue	Entreprendre des activités de sensibilisation	Nombre de rapports de sensibilisation , activités et promotion	2021-2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, CTCN, UNEP, UNIDO

Tableau52. Domaine Thématique 4, Objectif 4 du But 4

But 4 – Exploiter le potentiel des industries innovantes par la recherche et le développement					
Objectif 4.4 – Créer des bases de données et des outils de soutien innovants pour l'industrie, et promouvoir la collaboration					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Améliorer les connaissances dans les industries innovantes	Voyage d'étude dans les pays qui appliquent déjà des industries innovantes.	Voyage d'étude effectué selon les besoins	Nombre de voyages d'étude	2021 - 2025	C: UA-BIRA P: Pays Membres, AUDA-NEPAD, **AOSTI, CTCN, UNEP, UNIDO**
Compiler une base de données sur les technologies innovantes	Entreprendre l'évaluation des industries innovantes et créer une base de données pour promouvoir la prise de décision fondée sur des preuves et évaluer leur évolutivité et leur adaptabilité	Base de données des industries innovantes de l'économie bleue achevée et périodiquement mise à jour	Base de données disponible	2021 - 2025	

Améliorer les outils actuels d'aide à la décision en matière de climat	Renforcer la base de données hydro métrologiques et identifier les endroits où des industries innovantes pourraient être appliquées.	Base de données climatiques et outil d'aide à l'intégration de l'économie bleue en général et du tableau bleu de l'énergie en particulier	Base de données climatiques disponible	2021 - 2025	
	Développer des outils de cartographie spatiale	Outils d'aide à la décision développés pour l'économie bleue	Outils d'aide à la décision disponibles	2021 - 2025	
Promouvoir un mécanisme international de transfert de connaissances	Développer un mécanisme de transfert international de connaissances et de renforcement des capacités	Mécanisme de transfert de connaissances achevé et mis en œuvre	Nombre de transferts de connaissances Activités et initiatives	2021 - 2025	

Domaine Thématique 5: Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants

Tableau 53. Domaine Thématique 5, Objectif 1 du But 1

But 1 - Renforcer les institutions pour l'environnement politique et la gouvernance afin de coordonner l'EB africaine					
Objectif 1.1 –Favoriser la cohérence des pratiques politiques et l'harmonisation des cadres réglementaires dans et entre les secteurs et les niveaux					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Incorporer les cadres politiques régionaux et continentaux existants dans les systèmes nationaux	Mener un exercice de cartographie des politiques et des cadres réglementaires	Politiques et cadres réglementaires entièrement cartographiés	Rapport disponible	2021	C: UA-BIRA P: CERs, AU, UN, IMO, MS et the World Bank
	Élaborer un mécanisme formel de consultation des parties prenantes (y compris qui est/devrait être consulté ; registre des consultations/résultats)	Mécanisme des parties prenantes pleinement développé	Mécanisme des parties prenantes efficace	2021	
	Mener un engagement consultatif avec les acteurs et parties prenantes nationaux et régionaux (validation et adhésion)	Ateliers de consultation réalisés et réseau de parties prenantes en place	Rapports des ateliers disponibles	2021-2022	
	Révision et alignement des politiques sur l'AIMS	Révision et alignement effectués	Rapport d'alignement disponible	2021-2022	
Mise en œuvre du cadre de suivi et de rapport	Mise en place d'un cadre de suivi et de rapport 5.1.2.1 Élaborer un mécanisme pour guider la cohérence des politiques et aligner la mise en place et l'opérationnalisation (Manuel politique; etc....)	Élaboration de mécanismes pour assurer la cohérence des politiques	Manuels politiques disponibles	2022	C: UA-BIRA P: États Membres; AU, UNECA, BAD et CERs
	Organiser la première plateforme régionale et continentale de reportage (partage et apprentissage) d'ici 2023	Plateforme de rapport	Plateforme de rapport en fonctionnement	2022-2023	

Tableau 54. Domaine Thématique 5, Objectif 2 du But 1

But 1- Renforcer les institutions pour l'environnement politique et la gouvernance afin de coordonner l'EB africaine					
Objectif 1.2 - Des institutions capables d'encourager la collaboration intersectorielle, la mise en œuvre et la responsabilité dans la réalisation des objectifs de l'économie bleue africaine					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Renforcement des capacités des structures nationales et régionales pour développer et coordonner le cadre politique et réglementaire	Réalisation d'une évaluation des besoins en ressources humaines et institutionnelles à tous les niveaux	Évaluation complète réalisée	Rapport d'évaluation disponible	2021	C: UA-BIRA P: États Membres; AU, UNECA, BAD et CERs
	Organiser des programmes réactifs de développement des capacités humaines et institutionnelles	Capacités humaines et institutionnelles renforcées	Rapports de réalisation des programmes disponibles	2022-2024	
	Rédaction législative pour les organismes de réglementation appropriés	Législation mise à jour	Documents législatifs disponibles	2022-2024	
Mécanismes institutionnels pour la collaboration intersectorielle formalisés	La CUA et l'AUDA-NEPAD définiront et dirigeront le processus de formalisation du mécanisme institutionnel convenu	Processus de développement de l'EB en place	Rapport sur le processus de développement disponible	2021	C: UA-BIRA P: AUC, AUDA-NEPAD, CERs, UNESCO, IOC-UNESCO, UNDP, UNEP, FAO, IUCN, MS
	Consultations techniques entre les principales institutions de l'UA (CUA, AUDA-NEPAD et CER) et les autres acteurs, notamment l'UNESCO, la COI-UNESCO, le PNUD, le PNUE, la FAO et l'UICN. Développer un mécanisme d'examen et d'harmonisation intersectoriels	Consultation intersectorielle fructueuse	Rapports de consultation disponibles	2022	
	Mise en place d'un système de coordination au niveau des États membres pour une meilleure collaboration intersectorielle	Mise en place de l'unité de coordination de l'EB au niveau national	Rapports de l'unité de coordination de l'EB disponibles	2022-2023	
Renforcer la coordination entre les États africains pour une position et une voix communes dans les plateformes et cadres internationaux	Fournir un mécanisme et un processus pour permettre à l'Afrique de s'engager d'une seule voix dans les plateformes et cadres mondiaux et internationaux	Approche unifiée mise en œuvre	Déclaration de la CUA d'une seule voix sur le développement de l'Afrique concernant les partenaires		C: UA-BIRA P: États Membres, NEPAD, AUC et CERs

Tableau 55. Domaine Thématique 5, Objectif 3 du But 1

But 1 - Renforcer les institutions pour l'environnement politique et la gouvernance afin de coordonner l'EB africaine					
Objectif 1.3 – Amélioration du système d'analyse et de soutien à l'information à tous les niveaux pour une prise de décision et des rapports en connaissance de cause					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Établir et rendre opérationnelle la base de données de soutien aux informations et aux connaissances de l'EB continental	Identifier les besoins en matière de données et d'informations sur la mise en œuvre de l'EB et élaborer des modèles standard pour la collecte (tous les secteurs et composantes)	Données de l'EB enregistrées selon une procédure standardisée	Base de données opérationnelle	2021-2023	C: UA-BIRA P: États Membres; AU, NEPAD, UNECA et CERs
Renforcer la capacité de recherche et d'innovation de l'enseignement supérieur dans les institutions africaines	Procéder à une analyse des lacunes, revoir et adapter les programmes d'études dans les institutions d'apprentissage pour tenir compte de l'EB	Examen des capacités du continent à dispenser des formations en EB	Rapport sur l'examen disponible	2021	C: UA-BIRA P: AUC, NEPAD, CERs, UNEP, Instituts de recherche
	Renforcer les capacités des institutions scientifiques, techniques, académiques et politiques pour la mise en œuvre de l'EB	Amélioration des compétences scientifiques, techniques et administratives	Rapports sur le renforcement des capacités disponibles	2022-2025	

Tableau 56. Domaine Thématique 5, Objectif 1 du But 2

But 2 - Pour que l'EB africaine accélère la transformation de l'économie					
Objectif 2.1 – Aider les États membres (EM) et les communautés économiques régionales (CER) à intégrer des stratégies intégrées pour une économie durable et inclusive, en mettant l'accent sur l'amélioration de la chaîne de valeur					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Examiner les cadres existants pour une stratégie intégrée d'EB	Entreprendre une analyse diagnostique du cadre existant Identifier les besoins et les lacunes et proposer des domaines d'intervention	Un diagnostic complet du cadre a fourni les éléments clés pour la mise en œuvre de l'EB	Rapport de diagnostic disponible	2021	C: UA-BIRA P: UNECA, BAD, BANQUE MONDIALE et CERs
Concevoir un cadre pour guider les plans d'action nationaux et régionaux dans le contexte de l'Agenda 2063	Développer des cadres continentaux et sous-régionaux pour une stratégie intégrée dans le cadre de la Gouvernance Bleue développée en 2020	Le cadre continental et sous-régional est développé de manière intégrée pour une meilleure mise en œuvre du cadre de l'EB	Le cadre de l'EB en place	2021-2023	C: UA-BIRA P: États Membres; AU, UNECA, BAD et CERs
Faciliter le déploiement des plans d'action régionaux et sous-régionaux	Mobiliser les ressources techniques, humaines et financières pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux	La mobilisation contribue à la mise en œuvre des plans d'EB	Mobilisation effective	2021-2023	C: UA-BIRA P: États Membres; AU, UNECA, BAD et CERs
Renforcer les partenariats multipartites	Aider à rendre opérationnelles les plateformes multipartites	Une plate-forme multipartite est en place dans le cadre de l'UA.	La plate-forme multipartenaires est opérationnelle	2022-2023	C: UA-BIRA P: AU, NEPAD, UNECA, BAD, CERs & États Membres

Tableau 57. Domaine Thématique 5, Objectif 2 du But 2

But 2 - Pour que l'EB africaine accélère la transformation économique					
Objectif 2.2 – Intégrer le mécanisme et le cadre pertinents pour rendre opérationnel l'ACFTA et les cadres continentaux					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Actualisation des instruments et des capacités pour assurer un commerce accéléré, durable et inclusif dans l'EB	Examiner/mettre à jour le développement de la politique commerciale et évaluer les besoins et les lacunes en matière de capacités institutionnelles, techniques et humaines pour l'amélioration de la politique commerciale de l'EB	Capacité institutionnelle et humaine évaluée	Rapport d'évaluation disponible	2022	C : UA-BIRA P : UNECA, BAD, CERs
Cadre politique régional et plan d'action pour le commerce de l'EB amélioré	Faciliter la formulation de cadres politiques, de stratégies et de plans d'action régionaux et sous-régionaux	Mécanisme commercial régional d'EB en place	Mécanisme commercial régional efficace d'EB	2022-2023	C: UA-BIRA P: États Membres; BAD, UNECA, CERs
Facilitation des stratégies et plans d'action régionaux et sous-régionaux	Faciliter la mise en œuvre des plans d'action régionaux et sous-régionaux	La politique commerciale de l'EB est conforme à l'ACFTA	Mise à jour de la politique et des règlements en fonction du nouveau cadre commercial	2022-2025	C: UA-BIRA P: États Membres; UNECA, ADFB, CERs

Tableau 58. Domaine Thématique 5, Objectif 3 du But 2

But 2 - Pour que l'EB africaine accélère la transformation économique					
Objectif 2.3 - Renforcer les capacités de l'EB et accélérer la science, la technologie et l'innovation (STI)					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Renforcement des capacités des parties prenantes à plusieurs niveaux	Renforcement des capacités basé sur l'évaluation des besoins	Évaluation effectuée avec les propositions d'actions	Rapport d'évaluation terminé	2021-2022	C: UA-BIRA P: NEPAD, BAD, WB, UNECA, CERs, MS

Gestion efficace des connaissances et de l'information	Créer une plate-forme d'EB pour partager l'information	La plate-forme fournit un support tangible pour le partage des informations sur l'EB	Les informations sur l'EB sont disponibles en ligne	2022-2023	C: UA-BIRA P: MS, BAD, UNECA, CERs, FAO
Transformation sociale intelligente	Assurer un dialogue politique de haut niveau, établir un groupe de réflexion BE pour faciliter le dialogue entre les agences publiques, les communautés d'entreprises et les organisations de la société civile par le biais d'outils et de techniques innovants	Un dialogue est en place parallèlement à un groupe de réflexion de l'EB	Rapport annuel disponible	2023-2024	C: UA-BIRA P: MS, UNECA, ADFB, CERs
Organisation des centres d'excellence continentaux en matière de STI	Cartographie des centres d'excellence en matière de STI et effet de levier sur les capacités spécifiques de prestation de services ainsi que sur le développement du réseau de centres d'excellence	La cartographie en matière de STI est effectuée pour identifier les centres d'excellence qui s'engageront dans un réseau	STI opérationnel	2024-2025	C: UA-BIRA P: MS, UNECA, ADFB, CERs

Tableau 59. Domaine Thématique 5, Objectif 1 du But 3

But 3 - L'Afrique assume la pleine responsabilité du financement de son développement					
Objectif 3.1 – développer des outils de financement innovants permettant de faire progresser les stratégies en matière de l'Économie Bleue aux niveaux national, régional et continental					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Évaluer les modèles et options de financement innovants	Effectuer un examen pour déterminer les modèles de financement et le potentiel de mise en œuvre	Examen des modèles existants	Rapport sur les modèles existants disponibles	2021	C: UA-BIRA P: BAD, WB, GEF, UNECA et CERs
	Évaluer les options de financement qui assurent la résilience de l'économie bleue en Afrique	Meilleures options financières déterminées	Rapport sur les options financières disponible	2021	C: UA-BIRA P: MS; AU, UNECA, BAD et CERs
Renforcer le rôle du gouvernement, des institutions financières et d'assurance dans le financement de l'économie bleue	Organiser une réunion consultative avec les différentes parties prenantes pour identifier le rôle et la contribution du gouvernement et des autres institutions de financement au financement de l'économie bleue	Atelier national organisé avec des recommandations clés	Rapport d'atelier disponible	2021-2022	C: UA-BIRA P: MS; AU, UNECA, BAD et CERs
Améliorer les mécanismes et les outils de financement et d'assurance de l'économie bleue	Développer une politique et un cadre réglementaire en matière de financement et d'assurance de l'économie bleue	La politique nationale et le cadre réglementaire sont développés aux niveaux national et régional	Rapports sur le cadre financier disponible	2022	C: UA-BIRA P: BAD, WB, GEF, UNECA et CERs

Tableau 60. Domaine Thématique 5, Objectif 2 du But 3

But 3 - L'Afrique assume la pleine responsabilité du financement de son développement					
Objectif 3.2 – Engager une réforme fiscale pour améliorer le système fiscal et les recettes locales					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Assurer des recettes publiques appropriées et des incitations adéquates pour les investisseurs	Mener une étude et élaborer des scénarios pour assurer la mise en place d'un environnement commercial approprié	L'étude fournit des éléments clés pour la mise en place d'un environnement commercial attrayant en EB	Rapport sur l'environnement commercial en EB est disponible	2022	C: UA-BIRA P: UNECA, WB, BAD, GEF et CERs
	Mettre en place des plans d'action nationaux et régionaux pour améliorer le système fiscal et les recettes locales	Plans d'action nationaux en place	Rapports nationaux disponibles	2023-2025	

Améliorer la répartition des revenus générés par l'exploitation des ressources océaniques	Développer un plan pour une taxation équitable de la rente de ressource et une distribution équitable	Le plan national pour la réglementation fiscale de l'EB est réalisé.	Rapports nationaux disponibles	2022-2023	C: UA-BIRA P: États Membres; BAD, UNECA, CERs
Ensure that BE natural resources are well accounted	Évaluer la capacité à améliorer la gestion des dépenses publiques afin de garantir que les recettes volatiles et temporaires tirées des ressources naturelles se traduisent par des avantages permanents pour la nation (voir la boîte à outils de l'UNECA BE)	Étude d'évaluation complétée avec des indications clés sur la comptabilité du capital naturel de l'EB	Rapports nationaux disponibles	2021-2024	C: UA-BIRA P: BAD, WB, UNECA, GEF et CERs

Tableau 61. Domaine Thématique 5, Objectif 3 du But 3

But 3 - L'Afrique assume la pleine responsabilité du financement de son développement					
Objectif 3.3 - Promouvoir la création d'une alliance commerciale maritime pour la santé et le développement durable des mers africaines					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Définir les conditions de la création d'une alliance d'entreprises maritimes	Une évaluation des technologies et des modèles commerciaux et des innovations est nécessaire pour promouvoir la création d'une alliance commerciale maritime Étude panafricaine achevée Un rapport panafricain est disponible	Une étude panafricaine terminée	Un rapport panafricain est disponible	2022	C: UA-BIRA P : UNECA, BAD, CERs
	Évaluer les mécanismes requis pour développer la collaboration entre les entreprises et les établissements d'enseignement au niveau local et régional afin de combler le déficit de compétences, / développer les qualifications pour relever le défi du chômage et accroître l'attrait des "carrières bleues" parmi les étudiants	Une série de réunions consultatives ont été organisées avec les parties prenantes afin de déterminer le rôle et la contribution et de développer le cadre de partenariat Les rapports des réunions sont disponibles	Les rapports des réunions sont disponibles	2022-2023	C: UA-BIRA P: États Membres; BAD, UNECA, CERs
	Évaluer les besoins et les possibilités de créer une alliance intersectorielle de leadership pour le développement durable des régions maritimes africaines (programmes pour les mers régionales, LME)	Une réunion de consultation avec les différentes parties prenantes organisée	Un rapport des réunions est disponible	2023-2024	C: UA-BIRA P: AU, CERs, GEF, BAD et UNECA
	Évaluer les possibilités d'entreprises innovantes et les étapes de la création d'une alliance commerciale maritime pour la santé et le développement durable	Une étude panafricaine réalisée et présente les principaux éléments novateurs Rapport de l'étude panafricaine sur les opportunités	Un rapport de l'étude de l'Opportunité est préparé	2023-2024	C: UA-BIRA P: UNECA et CERs
	Déterminer comment le secteur des affaires maritimes peut collaborer au mieux avec d'autres acteurs clés, par exemple l'aide au développement multilatérale/ bilatérale, les gouvernements nationaux, les institutions scientifiques, etc	Des réunions consultatives avec les parties prenantes ont été organisées et ont fourni des indications fructueuses sur la meilleure façon de collaborer Rapports de réunions disponibles	Le rapport de la réunion est disponible	2023	C: UA-BIRA P: NEPDA, CERs, GEF, BAD et UNECA

But 3 - L'Afrique assume la pleine responsabilité du financement de son développement					
Objectif 3.3 - Promouvoir la création d'une alliance commerciale maritime pour la santé et le développement durable des mers africaines					
Cibles	Actions	Résultats attendus	Moyen de Vérification	Période	Coordinateur et Partenariat
Établissez des plans d'action nationaux et régionaux	Mettre en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux pour promouvoir la création d'une alliance maritime	Les plans nationaux et régionaux sont achevés	Les plans nationaux et régionaux sont disponibles	2023-2025	C: UA-BIRA P: États Membres; UNECA, ADFB, CERs, NEPAD

Annexe 1 Liste minimale d'indicateurs proposée

Thème / But /Objectif	No.	Indicateur
Domaine Thématique 1: La pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables dans le contexte de l'Économie Blue 'Africaine		
But 1: Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture tout en minimisant les conflits avec les autres sous-thèmes de l'économie bleue		
Objectif 1.1 Mettre en place des mécanismes de coordination institutionnelle pour harmoniser les activités de pêche et d'aquaculture avec les autres thèmes de l'économie bleue	1	# de EMs avec des mécanismes de coordination institutionnelle harmonisés de l'économie bleue qui sont fonctionnels et efficaces
	2	# de EMs mettant en œuvre des plans nationaux de gestion spatiale multisectorielle
	3	# de EMs qui ont ratifié et mettent en œuvre les instruments internationaux de l'EB (ventilé par type d'instrument)
	4	# de EMs et de CERs dans lesquelles les principes de cogestion sont effectivement mis en œuvre
	5	# de EMs mettant en œuvre efficacement l'approche écosystémique de la gestion de la pêche
Objectif 1.2 Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques	6	Évolution des taux de surexploitation des ressources de l'économie bleue
	7	# Nombre d'outils relatifs aux droits des utilisateurs
	8	# de EMs mettant en œuvre des outils de droits d'utilisation dans le secteur de l'aquaculture et de la pêche
	9	# Nombre de cadres réglementaires exécutoires relatifs à l'EB élaborés et mis en œuvre
	10	# de EMs et de CERs disposant de systèmes efficaces de gestion et de partage de l'information sur la chaîne de valeur des EB
	11	# de EMs et CERs mettant activement en œuvre une approche de précaution approuvée dans la gestion des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture
Objectif 1.3 Établir une coopération régionale et sous-régionale sur les thèmes de l'économie bleue	12	# de EMs de CERSs participant et apportant un soutien efficace aux RFM et aux RFB
	13	Nombre d'États membres et de CER où les plans de gestion conjointe sont effectivement mis en œuvre
	14	# de EMs mettant en œuvre efficacement la planification de l'espace marin
	15	# de EMs et de CERs qui identifient et protègent les voies migratoires des habitats essentiels
	16	Évolution du taux d'intégration régionale dans l'EB
But 2 : Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture tout en minimisant les conflits avec les autres sous-thèmes de l'économie bleue		
Objectif 2.1 Développer la pêche à petite échelle tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus	17	# de personnes formées, ventilées par type de formation
	18	# de EMs et CERs mettant en œuvre efficacement le principe de cogestion
	19	Ratio des zones de pêche exclusives désignées par rapport à la pêche à petite échelle
	20	# d'associations de pêche créées et renforcées

Thème / But /Objectif	No.	Indicateur
Objectif 2.2 Promouvoir une chaîne de valeur bleue inclusive intégrant la pêche, l'aquaculture durable, la pêche d'ornement et le secteur du tourisme	21	# de techniques de production éprouvées et de modèles mis à l'échelle.
Objectif 2.3 Réaliser un commerce et une commercialisation du poisson responsables et équitables, y compris un commerce du poisson interrégional et transfrontalier inclusif	22	# d'obstacles non tarifaires au commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture
	23	Évolution de la valeur du commerce interrégional
	24	# de EMs mettant en œuvre efficacement les systèmes de certification des captures
Objectif 2.4 Attirer et promouvoir les investissements et le financement des secteurs de partenariat public-privé (PPP) pour la pêche et l'aquaculture afin de réaliser le plein potentiel de la croissance bleue	25	Évolution de la valeur des investissements dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture
	26	# de EMs qui mettent à jour les plans du PDDAA pour y inclure la pêche et l'aquaculture
	27	# de EMs avec des plans d'investissement fonctionnels dans la pêche et l'aquaculture
Objectif 2.5 Accélérer le développement des capacités de traitement et de stockage des poissons de pêche et des poissons d'eau douce dans les industries liées à l'EB	28	# de personnes formées, ventilées par type de formation
Objectif 2.6 Maximiser les bénéfices de la pêche en haute mer	29	% des positions communes africaines adoptées lors de forums internationaux
But 3: Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et matériels durables ainsi que le respect des droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et les investissements bleus		
Objectif 3.1 Développer des stratégies de communication sur la croissance bleue ainsi que sensibiliser et développer les capacités humaines	30	Nombre de personnes formées, ventilé par type de formation
	31	# de EMs bénéficiant du Centre d'excellence africain pour l'aquaculture
Objectif 3.2 Assurer la sécurité des investissements dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	32	# de cadres juridiques protégeant les droits à la propriété et aux produits mis en œuvre
	33	# de EMs mettant en œuvre la stratégie de financement durable pour les stratégies EB
	34	# de modèles/mécanismes de financement innovants développés et mis à l'échelle
Objectif 3.3 Créer des conditions de travail sûres et la sécurité	35	# de CERs mettant en œuvre efficacement des stratégies régionales de lutte contre la piraterie
	36	# de EMs mettant en œuvre efficacement les stratégies nationales de lutte contre le piratage
Objectif 3.4 Renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique	37	# de EMs avec des systèmes efficaces d'enregistrement et d'estimation de la valeur des services écosystémiques et marins
Objectif 3.5 Renforcer l'autonomie des femmes et des jeunes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de tirer pleinement parti de la croissance bleue	38	# de législation et de politiques sensibles au genre revues et mises à jour
Objectif 3.6 Réhabiliter et/ou sécuriser les zones/ zones de pêche, prévenir la pollution terrestre et la dégradation des milieux aquatiques	39	# de EMs et CERs mettant en œuvre efficacement les mécanismes de surveillance de la pollution
Domaine Thématique 2: Navigation/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application de la législation dans le contexte de l'Économie Blue 'Africaine		
But 1:Transporter des cargaisons en provenance de pays africains pour l'importation et l'exportation à des taux raisonnables		
Objectif 1.1 Contrôler les taux de fret maritime et les autres coûts de transport	40	# de EMs avec des mécanismes de coordination BE fonctionnels
Objectif 1.2 Promouvoir la bonne gouvernance du secteur	41	# Cadre Maritime Continental développé
Objectif 1.3 Promouvoir la formation des acteurs	42	# d'acteurs formés, ventilés par type de formation

Thème / But /Objectif	No.	Indicateur
Objectif 1.4 Assurer la sécurité et la sûreté dans l'espace maritime africain	43	# de ports modernisés
	44	# de nouveaux ports construits
But 2: Développer le commerce interétatique		
Objectif 2.1 Création et développement de couloirs de transport	45	# de couloirs de transport évalués
Objectif 2.2 Développer le transport de cabotage sous-régional	46	Valeur du financement obtenu pour soutenir les entreprises de cabotage régional
Objectif 2.3 Application des conventions et accords sur la libre circulation des personnes et des marchandises et des normes	47	# de EMs et CERs mettant en œuvre efficacement les stratégies et plans d'action de l'économie bleue
Domaine Thématique 3: Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures dans le contexte de l'Économie Blue 'Africaine		
But: 1 Des économies écologiquement durables et résistantes au climat et des communautés habilitées		
Objectif 1.1 Développer des stratégies intégrées pour une gestion durable de l'environnement	48	# de EMs et CERs qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies et des plans d'action pour intégrer des économies et des communautés résistantes au climat
Objectif 1.2 Développer la capacité des économies et des communautés à résister au climat	49	# de EMs et CERs mettant en œuvre efficacement des stratégies et des plans d'action pour intégrer des économies et des communautés résistantes au climat
Objectif 1.3 Ecosystème marin équilibré		
Objectif 1.4 Améliorer les moyens de subsistance des communautés locales	50	Changement du niveau de participation des communautés locales
Objectif 1.5 Élaborer un cadre de gestion des risques	51	# de EMs mettant en œuvre le cadre de gestion des risques de l'économie bleue
But 2 Tourisme côtier et marin intégré et durable		
Objectif 2.1 Développer des stratégies intégrées pour la coopération régionale	53	# of CERs mettant en œuvre des plans d'action régionaux pour une action régionale intégrée de l'EB
Objectif 2.2 Développer la capacité à renforcer les institutions régionales	54	# de personnes et d'institutions dont les capacités ont été renforcées
Objectif 2.3 Collaboration harmonisée sur les questions transfrontalières	55	# de cadres régionaux revus et alignés
Objectif 2.4 Renforcer le partenariat entre le public et le Secteur Privé	56	Changement dans le nombre de PPP mis en œuvre pour un tourisme maritime et côtier durable
Objectif 2.5 Promouvoir la R&D et le transfert de technologie	57	# de personnes et d'institutions dont les capacités ont été renforcées pour améliorer la R&D et le transfert de technologie
Objectif 2.6 Soutenir le mécanisme de planification intégrée	58	# de EMs mettant en œuvre un aménagement intégré du territoire
Objectif 2.7 Renforcer le mécanisme inter et intra coordonné	59	# d'événements de renforcement des capacités organisés pour les membres du mécanisme de coordination de l'EB
But 3: Tourisme durable		
Objectif 3.1 Développer des stratégies intégrées pour le tourisme durable	55	# de EMs mettant en œuvre une stratégie touristique intégrée
	56	Changement dans le nombre de frontières mettant en place un guichet unique pour les services de visa
Objectif 3.2 Développer des stratégies intégrées d'infrastructures touristiques	57	# de EMs mettant en œuvre la stratégie d'infrastructure intégrée
But 4: Infrastructure résiliente, carbone bleu et autres services écosystémiques		
Objectif 4.1 Développer des stratégies pour des infrastructures résilientes	58	# de EMs mettant en œuvre la stratégie intégrée pour des infrastructures résilientes
Objectif 4.2 Établir des liens stratégiques, notamment en matière d'infrastructures	59	# de EMs avec des liens d'infrastructure solides
Domaine Thématique 4: Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes dans le contexte de l'économie bleue africaine		

Thème / But /Objectif	No.	Indicateur
But 1 : Débloquer le potentiel d'énergie bleue durable		
Objectif 1.1 Augmenter la pénétration de l'énergie bleue dans le bouquet énergétique	60	Évolution du pourcentage d'énergie de l'EB dans le bouquet énergétique
	61	# de projets énergétiques l'EB pilotés
Objectif 1.2 Contribuer à l'augmentation d'une énergie fiable, abordable et moderne	62	# de technologies matures et durables de l'économie bleue identifiées pour être transposées à plus grande échelle
	63	# de sites potentiels de technologie de l'énergie bleue identifiés
	64	# de projets EBD (économie bleue durable) mis en œuvre
Objectif 1.3 Évaluer la disponibilité d'infrastructures suffisantes au niveau (a) national (b) régional, (c) et continental	65	# de EMs dans lesquels la fiabilité et l'état de préparation de l'infrastructure énergétique bleue sont évalués
	66	# de propositions pour les besoins en infrastructures énergétiques régionales élaborées
	67	# de propositions de gazoducs développées
Objectif 1.4 Faire fonctionner l'économie bleue	68	# de dispositifs d'alimentation innovants dans les océans identifié
But 2: Créer un environnement réglementaire favorable au développement et à l'application de l'énergie bleue durable		
Objectif 2.1 Réformer les structures financières non durables et créer des instruments de financement de l'énergie favorables	69	# de EMs utilisant les systèmes de tarification de l'électricité axés sur le marché
	70	# de EMs avec des systèmes de gestion des données énergétiques mis à jour
Objectif 2.2 Développer un plan directeur pour l'énergie bleue durable et ses dérivés politiques	71	# de EMs avec des stratégies révisées pour les énergies renouvelables et bleues
Objectif 2.3 Élaborer des lignes directrices pour l'évaluation des incidences sur l'environnement	72	# de EMs et CERs mettant en œuvre les stratégies harmonisées de l'EB
	73	# de EMs avec des cartes spatiales environnementales mises à jour
But 3: Répondre à la demande croissante de ressources minérales pour la prospérité économique		
Objectif 3.1 Augmenter la production minière des grands fonds marins et de l'eau de mer pour répondre à la demande et assurer la prospérité économique	74	Rationnement de la production minière d'eau de mer et d'eau profonde par rapport à la production minière nationale totale
Objectif 3.2 Créer des cadres réglementaires favorables à l'exploration des eaux profondes	75	# de EMs qui développent et mettent en œuvre des réglementations pour le mimétisme des EBD
Objectif 3.3 Promouvoir une exploration durable et respectueuse de l'environnement en eaux profondes	76	# de EMs et CERs qui domestiquent et mettent en œuvre les directives relatives à l'exploitation minière en profondeur
Objectif 3.4 Renforcement des capacités et transfert de technologie	77	# d'experts formés
	78	# de EMs utilisant la chambre de compensation en ligne pour le statut des six capitales
But 4: Exploiter le potentiel des industries innovantes par la R&D		
Objectif 4.1 Élaborer un cadre politique pour accélérer le transfert et l'application des technologies de l'économie bleue	79	# de EMs avec recherche et développement institutionnalisés pour les industries innovantes
Objectif 4.2 Renforcer les capacités institutionnelles, infrastructurelles et humaines	80	# d'institutions nationales, régionales et continentales renforcées
	81	# de personnes formées (ventilées par type de formation)
Objectif 4.3 Promouvoir l'application des industries innovantes	82	de projets d'adoption d'énergie mis en œuvre
	83	# de projets de désalinisation mis en œuvre
Objectif 4.4 Créer une base de données et des outils de soutien innovants pour l'industrie	84	# d'outils d'aide à la décision développés et déployés

Domaine Thématique 5: Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants dans le contexte de l'Économie Blue 'Africaine		
But: 1 Renforcer les institutions pour l'environnement politique et la gouvernance afin de coordonner l'EB africaine		
Objectif 1.1 Favoriser la cohérence des pratiques politiques et l'harmonisation des cadres réglementaires dans et entre les secteurs et les niveaux	81	# de EMs et CERs qui adaptent et mettent en œuvre le cadre de S&E
Objectif 1.2 Des institutions capables d'encourager la collaboration intersectorielle, la mise en œuvre et la responsabilité dans la réalisation des objectifs de l'économie bleue africaine	82	% des positions africaines communes adoptées dans les forums internationaux
Objectif 1.3 Amélioration du système de soutien analytique et d'information à tous les niveaux pour une prise de décision et des rapports en connaissance de cause	83	% de personnes et d'institutions dont les capacités ont été renforcées
But 2: Pour que l'EB africaine accélère la transformation de l'économie		
Objectif 2.1 Aider les EMs et les CERs à intégrer des stratégies intégrées pour une économie durable et inclusive, en mettant l'accent sur l'amélioration de la chaîne de valeur	84	# de EMs mettant en œuvre des politiques commerciales alignées sur les dispositions de l'AfCTA
Objectif 2.2 Intégrer le mécanisme et le cadre pertinents pour rendre opérationnels l'ALE et les cadres continentaux de l'AfC	85	# de pays d'excellence en matière de STI identifiés
Objectif 2.3 Renforcer les capacités du BE et accélérer la STI	86	# de cadres réglementaires liés à l'économie bleue élaborés et mis en œuvre
But: 3 L'Afrique doit prendre la tête du financement du développement de l'EB		
Objectif 3.1 développer des outils et des moyens de financement innovants pour mettre en œuvre les stratégies de développement durable aux niveaux national, régional et continental	87	# de mécanismes de financement innovants développés et mis en place
Objectif 3.2 Lancer une réforme fiscale et d'autres mesures incitatives pour améliorer le système financier et améliorer le PPP et le financement (public et privé).	88	# de pays qui réforment en profondeur le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour améliorer le PPP
Objectif 3.3 Promouvoir la création d'une alliance commerciale African Blue pour la santé et l'utilisation durable des écosystèmes aquatiques africains	89	# de EMs et entreprises Secteur Privé participant et bénéficiant de l'African Blue Business Alliance

Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org